

# PROJET DE BUDGET 2019



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE



# SOMMAIRE

<b>LE MOT DU RECTEUR</b>	<b>5</b>
<b>1. QUELQUES CHIFFRES-CLEFS</b>	<b>9</b>
1.1 Sources de financement	9
Fonctionnement	9
Évolution de l'indemnité cantonale	10
Évolution de la subvention fédérale de base et des subventions des autres cantons	11
1.2 Postes financés par le budget État, le FNS et les autres fonds	13
1.3 Nombre total d'étudiants-es	14
Nombre d'étudiants-es en formation de base et approfondie	14
Taux d'encadrement	15
Nombre d'étudiants-es en formation continue	16
<b>2. INFORMATIONS BUDGÉTAIRES GÉNÉRALES</b>	<b>19</b>
2.1 Fonctionnement	19
Charges de personnel (nature 30)	19
Dépenses générales (nature 31)	20
Amortissements (nature 33)	20
Subventions accordées (nature 36)	20
Imputations internes (nature 39)	20
Taxes et revenus divers (nature 42)	20
Recettes diverses (nature 43)	21
Revenus de transfert (subventions acquises) (nature 46)	21
Imputations internes (nature 49)	23
2.2 Investissement	23
Crédit de renouvellement	23
Crédit d'ouvrage	23
<b>3. PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT « ÉTAT »</b>	<b>25</b>
3.1 Faits marquants	25
3.2 Programme d'économies 2016 / 2019 et gel budgétaire 2019	26
3.3 Processus budgétaire	27
Arbitrages	27
Économies temporaires	27
Effets décalés sur le budget 2020	28
3.4 Revenus de fonctionnement	28
Taxes et revenus divers	28
Revenus de transfert (subventions acquises)	29
Total des revenus	32
3.5 Charges de fonctionnement	33
Charges de personnel	33
Dépenses générales	36
Amortissements	36
Subventions accordées	37
Imputations internes	38
Total des charges	39
3.6 Résultat net	39
3.7 Synthèse des charges et revenus État	40

<b>4.</b>	<b>PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT</b>	<b>41</b>
4.1	Crédit de renouvellement	41
4.2	Crédits d'ouvrage	41
<b>5.</b>	<b>STATISTIQUES</b>	<b>43</b>
5.1	Charges et revenus budget « État » et fonds de tiers	43
5.2	Aperçu des ressources budgétaires dans les facultés	44

## LE MOT DU RECTEUR



Le 25 juillet 2018, le Conseil d'Etat m'a fait l'honneur de renouveler mon mandat à la tête de l'Université de Genève pour 4 années supplémentaires, de juillet 2019 à juillet 2023. Au-delà de cette décision qui confirmait le vote presque unanime de l'Assemblée de l'Université, le communiqué de presse diffusé à cette occasion par le Conseil d'Etat exprimait une très belle marque de confiance de nos autorités à l'égard de l'ensemble de l'institution. Il confirmait notamment la pertinence des choix qui ont marqué les trois premières années de mon mandat de recteur.

Ainsi, les relations que nous avons construites avec la Cité, que ce soit avec les organisations internationales, les acteurs politiques et sociaux ou les entreprises, et cela tant à l'échelle de la région que du pays, n'ont jamais été aussi fortes. Nous avons fermement intention de poursuivre dans cette direction pour offrir à notre Cité la diplomatie scientifique qu'elle mérite et dont elle a plus que jamais besoin pour affronter la compétition internationale. Aujourd'hui, l'Université de Genève est devenue une actrice incontournable du développement social et économique de notre canton. Que ce soit au niveau de la transformation numérique de la société, où nous sommes étroitement associés aux initiatives publiques et reconnus comme précurseurs par nos principaux partenaires académiques, dans le champ de l'innovation sociétale que nous nourrissons grâce à la recherche fondamentale menée dans notre institution, ou encore dans le domaine de l'expertise académique que nous apportons aux organisations internationales, l'Université de Genève occupe aujourd'hui une place privilégiée, attestée par la mise en place du « Science Policy Interface » – une plateforme d'expertise

entre le réseau des universités suisses et les organisations internationales. Cette reconnaissance doit être entretenue et continuellement renforcée pour qu'aucun projet majeur ne se conçoive à l'avenir sans l'éclairage et la contribution de l'Université de Genève.

Le deuxième axe fort de notre action passée que nous allons encore renforcer dans les années à venir est de donner à notre université la capacité d'avoir en permanence un temps d'avance, pour anticiper plutôt que de réagir. Nous devons être capables, en tant qu'institution, de prendre des risques, évalués et maîtrisés, pour saisir les opportunités qui s'offrent à nous mais, plus encore, pour les créer. C'est ce que nous avons fait notamment avec le lancement de notre Master en innovation, développement humain et durabilité avec l'Université de Tsinghua. Dans ce cadre, l'Université contribue à cette initiative en allouant KCHF 1'352 par an financés pour l'instant par d'autres fonds que ceux de l'État. Elle attire aujourd'hui le regard et les volontés de collaboration des meilleures universités dans le monde. Cette volonté d'avoir un coup d'avance a aussi présidé à la création d'un nouveau titre de formation continue pour répondre aux besoins de la Cité, à savoir le doctorat professionnel de formation continue lancé dans le domaine de la finance. Une nouvelle fois, notre institution a été pionnière, en avance par rapport aux autres universités, en Suisse et dans le monde. Cette formation connaît aujourd'hui un énorme succès qui confirme qu'elle répond à un besoin de la société. Ces initiatives font de notre université la pierre angulaire des mutations en cours, pour les anticiper, préparer nos étudiants à ces changements et apporter à notre société une contribution essentielle pour lui permettre d'affronter les défis à venir.

Pour y parvenir, nous devons pouvoir consentir à des investissements substantiels qui dépassent manifestement notre seule capacité financière, voire celle du Canton. Sans entrer dans tous les détails, je souhaiterais mentionner notamment le domaine de l'intelligence artificielle. Il s'agira en premier lieu de former nos étudiants aux implications du développement de l'intelligence artificielle en leur proposant des cours transversaux ouverts à toutes et tous. Il s'agira aussi de repenser en profondeur tous nos programmes de cours, quelles que soient les facultés, pour y intégrer les enjeux de l'intelligence artificielle et surtout réfléchir aux conséquences qu'elle aura pour le développement du monde professionnel. Au niveau de l'administration de notre institution, l'introduction de l'intelligence artificielle dans nos processus pourrait permettre d'accroître très significativement nos prestations, à budget constant, notamment celles qui sont les plus répétitives afin que le personnel puisse se consacrer à des tâches de contact et de service. Dans les faits, le budget 2019 prévoit l'engagement d'un professeur ordinaire en Faculté des sciences pour explorer ce domaine, répondre aux besoins de la Communauté et favoriser les activités transversales entre les facultés et les centres interfacultaires dans le cadre de la stratégie numérique institutionnelle.

En ce qui concerne la relève que nous formons, au niveau doctoral notamment, nous devons admettre qu'une infime minorité pourra poursuivre une carrière académique. Cela n'enlève en rien la valeur des titres obtenus ni moins encore leur utilité pour la société. Mais, il nous faudra plus que par le passé valoriser les passerelles vers le monde professionnel proche de la recherche même si ces voies ne s'inscrivent pas directement dans l'univers académique, par exemple avec un programme de PhD couplé à un MBA ou encore en développant les soft skills et le mentorat pour les doctorants et les post-doc afin de pouvoir élargir les horizons et attribuer à chaque débouché sa juste valeur. Pour se faire, nous allons développer un projet de graduate campus qui regroupera tous les services et prestations destinés aux doctorants ainsi que les programmes doctoraux.

Pour que notre université puisse continuer à jouer son rôle au niveau de la formation, de la recherche et de ses liens avec la Cité, notamment dans le domaine de l'innovation, il est indispensable que nous puissions attirer les meilleures chercheuses et chercheurs au monde.

C'est un gage de succès pour le niveau de nos formations, la qualité de notre recherche et les services que nous serons à même de fournir à la collectivité. Pour ce faire, nous devons offrir à notre communauté les infrastructures indispensables, en termes d'équipement, de bâtiments et de ressources documentaires, pour assurer la qualité de leur production scientifique, gage d'innovations économiques et sociales. Dans cette optique, nous devons pouvoir proposer un véritable « start-up package » aux personnes que nous souhaitons attirer à Genève, une condition que nous ne sommes pas en mesure de proposer actuellement, même si nous parvenons à rester attractifs grâce aux salaires proposés et à la qualité de la recherche menée, ainsi qu'à l'aura scientifique de nos chercheurs.

Pour atteindre ces objectifs, l'année 2019 sera cruciale à plus d'un titre. Notamment parce que nous connaissons les projets de centres nationaux de compétence (NCCR) qui seront attribués à l'Université de Genève, en tant que leading house ou comme co-leading house mais aussi parce que nous négocierons, au cours des prochains mois, ce qui sera la convention d'objectifs pour la période 2020-2023, ainsi que le prochain crédit d'investissement 2020-2024 dédié au renouvellement de nos équipements. Ces négociations seront cruciales pour installer notre université dans une dynamique de développement susceptible de contribuer à l'avenir de notre région.



Yves Flückiger



## 1. QUELQUES CHIFFRES-CLEFS

### 1.1 SOURCES DE FINANCEMENT

#### ***Fonctionnement***

L'Université bénéficie de quatre types de ressources pour assurer le financement de ses activités d'exploitation. Sur la base des comptes 2017, la répartition est la suivante.

#### *Collectivités publiques (64 %) :*

Le financement des prestations nécessaires à l'enseignement et à la recherche est assuré principalement par les collectivités publiques. L'indemnité cantonale représente près de 45 % des sources de revenus de l'Université. La Confédération accorde une subvention de base, des contributions aux frais locatifs et des subventions dans le cadre de programmes spéciaux. L'Université obtient des subventions d'autres cantons qui, en vertu de l'accord intercantonal universitaire, indemnisent l'Université pour le coût des étudiants confédérés-es immatriculés-es à Genève. La Confédération et les autres cantons financent 19 % du total des ressources de l'Université.

#### *Ressources propres (4 %) :*

Les ressources propres comprennent notamment les taxes universitaires acquittées par les étudiants-es, les loyers des foyers étudiants, la facturation de frais de gestion de fonds, et les produits des prestations de services et des ventes, dont les soins dentaires réalisés par la clinique universitaire de médecine dentaire.

#### *Fonds de tiers (30 %) :*

Les fonds de tiers sont alimentés par des mandats de recherche privés ou publics, des donations et des legs, qui sont généralement affectés à des buts précis. Le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) représente le bailleur de fonds le plus important pour l'Université avec 13 % de ses ressources totales. Cet apport témoigne de la qualité des projets de recherche de l'Université, puisque les demandes de subsides donnent systématiquement lieu à une expertise scientifique. De nombreux subsides sont accordés par l'Union européenne et par le Conseil européen de la recherche, aussi sur une base compétitive (2 %). Des mandats de recherche sont également confiés à l'Université par les organisations internationales et les milieux économiques et industriels, ainsi que des fondations philanthropiques publiques ou privées (15 %).

#### *Produits différés sur les subventions d'investissement (2 %) :*

L'État de Genève (ci-après l'État) accorde un crédit de renouvellement pour les équipements et des crédits d'ouvrage pour le développement de nouvelles infrastructures. À relever que les investissements dans les bâtiments émarginent au budget de l'État, propriétaire juridique des bâtiments universitaires, à l'exception du bâtiment Carl Vogt dont le propriétaire est l'Université. Selon le mécanisme des produits différés, cela représente près de 2 % du financement.

Le tableau ci-dessous présente la composition des sources de financement de l'Université avec les données des comptes 2017.

<b>Comptes 2017</b> <i>en millions de francs</i>	Montant	%
Collectivités publiques	490	64%
Ressources propres	32	4%
FNS	97	13%
Fonds européens	18	2%
Autres fonds de tiers	111	15%
Produits différés sur les subventions d'investissement	17	2%
<b>Total des Ressources</b>	<b>765</b>	<b>100%</b>

Source : Rapport financier - Comptes 2017 de l'Université de Genève, pages 100-101

### **Évolution de l'indemnité cantonale**

Sur la période de 2013 à 2018, l'évolution de l'indemnité cantonale montre une progression de 11.1 %, correspondant à un rythme annuel moyen de 2.1 %. Si l'on fait abstraction des transferts d'activités, des mécanismes salariaux et de l'évolution des charges sociales, l'indemnité cantonale a légèrement diminué depuis 2013 (0.6 %). Le tableau ci-après présente schématiquement les différents facteurs expliquant cette évolution.

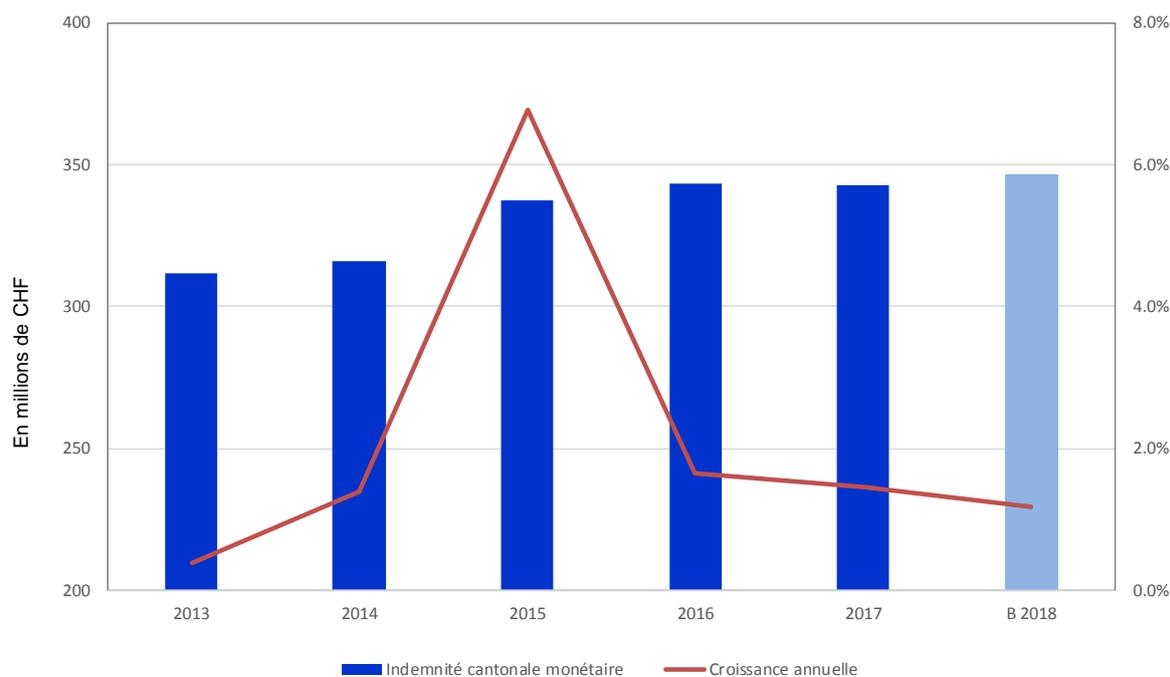
<b>Variations de l'indemnité cantonale 2013 - 2018</b>	%
Mécanismes salariaux & Caisse de pension	3.1 %
Convention d'objectifs	2.7 %
Transferts d'activités	8.6 %
Mesures d'économies cantonales	-3.3 %
<b>Total</b>	<b>11.1 %</b>

À noter que les indemnités cantonales ont été ajustées du montant des subventions dues au titre de l'Accord intercantonal universitaire pour les étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales. Ce montant a été transféré dans les livres du Canton dès 2014. Pour des raisons d'homogénéité des données également, le tableau exclut les indemnités cantonales non monétaires supprimées en 2014.

Parmi les événements liés à l'évolution des charges salariales, la part des mesures d'assainissement de la Caisse de pension des collaborateurs-trices de l'Université joue un rôle important. En effet, entre 2013 et 2018, plus de 55 % de la croissance sont dus aux différentes mesures d'assainissement de la Caisse (KCHF 5'117). En ce qui concerne la Convention

d'objectifs (COB), la contribution cantonale, durant cette même période, représente près de 24 % de l'augmentation totale de l'indemnité cantonale (KCHF 8'000). Enfin, depuis 2013, dans le cadre de l'austérité budgétaire imposée par l'État, l'Université a réalisé des efforts d'économies (KCHF 9'867).

Le graphique ci-dessous montre l'évolution en volume de l'indemnité cantonale sur la base des comptes 2013 à 2017 et du budget 2018, ainsi que la croissance annuelle.



Source : Rapport financier - Comptes de l'Université de Genève

## Évolution de la subvention fédérale de base et des subventions des autres cantons

### Subvention fédérale de base (SEFRI)

La subvention fédérale de base est passée de KCHF 89'425 en 2013 à KCHF 105'127 en 2018 (estimation), soit une progression annuelle moyenne de 3.3 %. Dans le même laps de temps, la subvention accordée par la Confédération aux Hautes Écoles Universitaires (HEU) a augmenté de KCHF 69'200 et s'élève à KCHF 684'400 en 2018, soit une progression annuelle moyenne de 2.2 %. La part attribuée à l'Université de Genève croît ainsi à un rythme supérieur à l'enveloppe fédérale globale destinée aux universités cantonales et instituts universitaires. À relever que depuis 2017, le nouveau mode de répartition prévu par la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes école (LEHE) a induit une amélioration substantielle la position relative de l'Université de Genève.

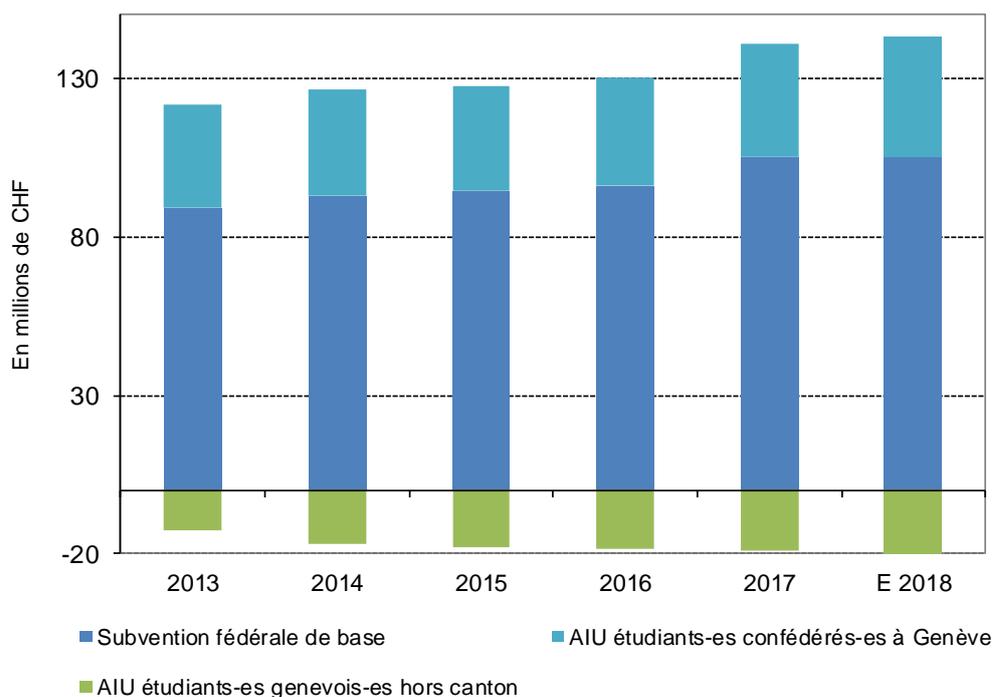
### Accord intercantonal universitaire – contributions des cantons

Les contributions des autres cantons dans le cadre de l'Accord intercantonal universitaire sont calculées sur le nombre d'étudiants-es confédérés-es immatriculés-es à Genève et du forfait en fonction de leurs groupes facultaires. Entre 2013 et 2018, elles ont augmenté (KCHF 5'859), soit une croissance annuelle moyenne de 3.4 %. Cette croissance résulte de trois facteurs : un premier lié au montant du forfait, un deuxième lié au nombre d'étudiants-es et un dernier en lien avec l'évolution de la répartition des étudiants-es par domaine.

Sur la période observée, le montant du forfait par étudiant et par domaine a été adapté à l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation induisant un effet de prix de 5.1%. Par domaine, on observe une hausse de 9.0 % des étudiants-es confédérés-es dans le domaine des « sciences humaines et sociales », de 15.2 % dans le domaine des « sciences naturelles et exactes » et de 39.1 % dans celui de la « médecine clinique ». Globalement, le nombre d'étudiants-es confédérés-es induit un effet de volume de 15.7 %. Enfin, la répartition des étudiants-es par domaine engendre une amélioration des subventions reçues de 0.8 % en raison d'un effet de recomposition en lien avec l'accroissement du nombre des étudiants-es des domaines de la « médecine clinique », des « sciences naturelles et exactes », et des « sciences humaines et sociales », dont les forfaits sont différents.

Quant au montant que le canton de Genève verse aux autres cantons universitaires au titre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales, il augmente (KCHF 7'428), soit une croissance annuelle moyenne de 9.7 %. Cette dernière résulte principalement d'un effet de volume puisque le nombre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales a crû de 56 %. Cette tendance est très marquée dans le domaine des « sciences humaines et sociales » où le nombre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans d'autres universités suisses croît de 51 % et dans le domaine des « sciences naturelles et exactes » de 78 %. Dans le domaine de la « médecine clinique », la croissance de 121 % doit être relativisée car elle porte sur un effectif assez restreint. Tous domaines confondus, cette évolution montre qu'un nombre croissant d'étudiants-es choisit, comme le système de Bologne entend le favoriser, de poursuivre leurs études de maîtrise dans d'autres universités. Elle témoigne également de la concurrence accrue exercée par les universités cantonales entre elles. Enfin, elle est la conséquence des rapprochements et des rationalisations entre les universités lémaniques et celles du Triangle Azur encouragées par les autorités politiques fédérales et cantonales.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution en volume de la subvention fédérale de base, des subventions entre les cantons au titre de l'Accord intercantonal universitaire sur la base des comptes 2013 à 2017 et des estimations pour 2018.



Source : Rapport financier - Comptes de l'Université de Genève et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

## 1.2 POSTES FINANCÉS PAR LE BUDGET ÉTAT, LE FNS ET LES AUTRES FONDS

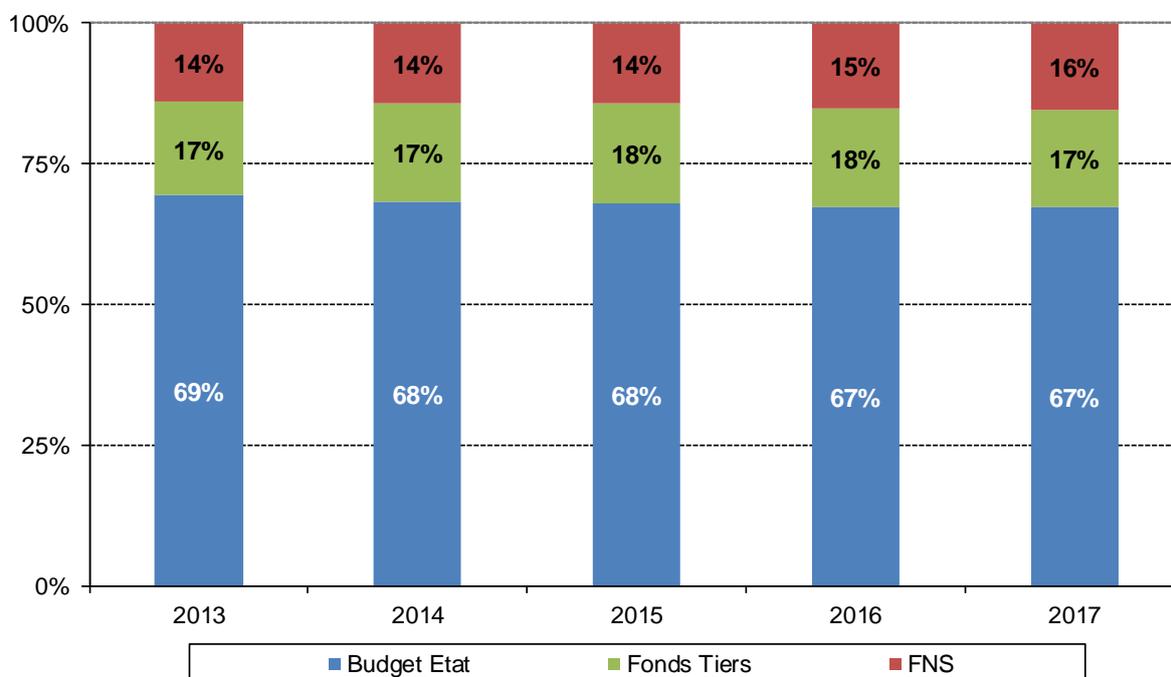
En 2017, l'Université a employé 6'503 personnes qui ont occupé en moyenne annuelle 4'494 postes équivalent plein temps (ci-après EPT). Les fonds de tiers (FNS et autres fonds) ont assuré le financement de 1'467 postes EPT, complétant les 3'027 postes financés par le « Budget État ». Par catégorie de personnel, toutes sources de financement confondues, on observe que 64 % des collaborateurs-trices de l'Université entrent dans la catégorie du corps professoral et des collaborateurs-trices de l'enseignement.

La répartition par catégorie et par source de financement des postes occupés en moyenne annuelle 2017 est la suivante :

Nombre en EPT , 2017 <i>moyenne annuelle</i>	Corps professoral	Collaborateurs - trices de l'enseignement	Personnel administratif et technique	Total	%
État	470	1'300	1'257	3'027	67%
FNS	25	612	62	698	16%
Autres fonds	25	422	321	769	17%
<b>Total</b>	<b>520</b>	<b>2'334</b>	<b>1'640</b>	<b>4'494</b>	<b>100%</b>

Source : Bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du ratio des postes par source de financement entre 2013 et 2017.



Source : Rapport financier - Comptes de l'Université de Genève

Entre 2013 et 2017, le nombre de postes financés par le FNS et par les autres fonds de tiers a crû de 11.8 %, tandis que celui financé par l'État a enregistré une croissance de 2.2 %. La

proportion de personnel engagé sur fonds de l'État est passée de 69 % à 67 %. Cela démontre le dynamisme de l'Université dans sa quête de financements alternatifs à ceux des collectivités publiques et témoigne de l'excellence des projets de recherche menés par l'Université. Cela induit une augmentation du nombre des contrats de travail de droit privé dont les durées sont souvent liées à celles des projets.

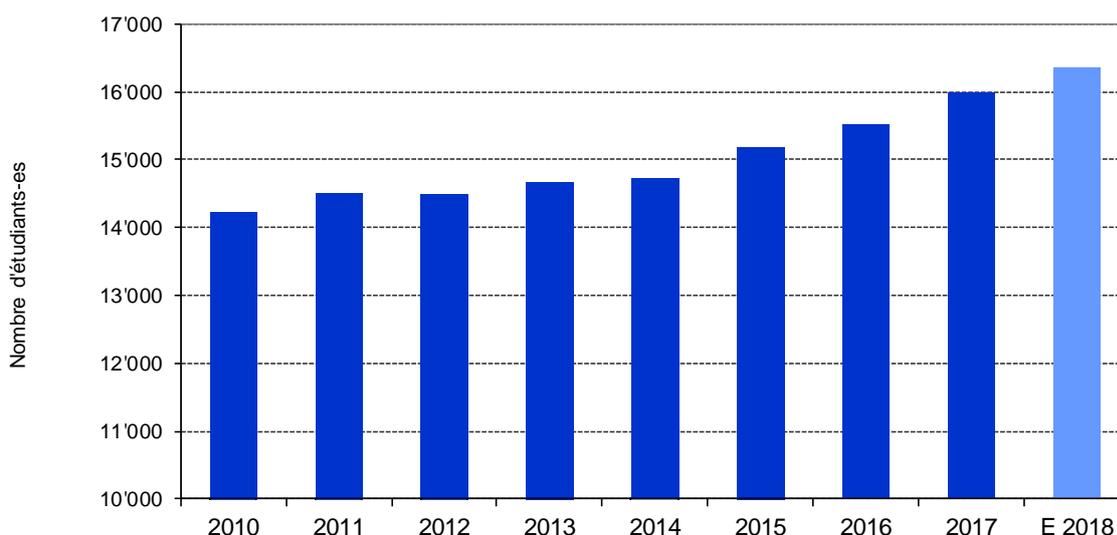
### 1.3 NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS-ES

#### ***Nombre d'étudiants-es en formation de base et approfondie***

À la rentrée universitaire d'automne 2017, le nombre d'étudiants-es était de 15'974 étudiants-es (sans IHEID et MAS), en augmentation de 474 étudiants-es par rapport à la rentrée précédente. Depuis 2010, le nombre d'étudiants-es a crû en moyenne de 1.7 % par an. Sur cette période, on observe que le taux de croissance du nombre d'étudiants-es le plus élevé a été observé en 2015, soit de 3.2 %. Selon les premières estimations pour la rentrée d'automne 2018, une augmentation de 2.4 % est attendue, portant le nombre d'étudiants-es à 16'357 étudiants-es.

A titre de comparaison nationale, le canton de Genève occupait en 2010 le troisième rang en termes de nombre d'étudiants-es universitaires (avec IHEID et MAS), derrière l'Université de Zürich et l'École polytechnique de Zürich. Dès 2017, Genève est depuis passée au quatrième rang après l'Université de Berne. Enfin, le canton de Genève a connu, entre 2010 et 2017, un taux de croissance annuel moyen du nombre d'étudiants-es moins élevé (0.8 %) que la moyenne suisse des Hautes Écoles (1.9 %). Elle est également classée en quatrième position des universités polyvalentes en terme de croissance, après l'École polytechnique fédérale de Zürich, l'Université de Lausanne, et l'École polytechnique fédérale de Lausanne qui montrent à contrario une croissance supérieure à celle de la moyenne des universités suisses.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre d'étudiants-es entre 2010 et 2018 (hors IHEID et MAS).



Source : Bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

Durant la période de 2010 à 2017, la plus forte croissance annuelle moyenne du nombre d'étudiants-es est observée au sein du Centre interfacultaire des droits de l'enfant (27.2 %), ouvert en 2014, suivi du Centre universitaire d'informatique (12.5 %), ouvert en 2012, de la Faculté des sciences (3.4 %), de la Faculté des sciences de la société (3.0 %) et de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (2.4 %). Au cours de cette même période, l'Institut universitaire de formation des enseignants-es (IUFÉ) enregistre une forte décroissance s'expliquant par la fermeture temporaire de certaines filières de formation, ainsi que par la réorganisation de l'institut.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'étudiants-es par faculté entre 2010 et 2017. Pour le construire des retraitements statistiques ont été effectués en lien avec la création des deux facultés issues de la Faculté des sciences économiques et sociales (retrée 2013 / 2014).

Nombre d'étudiants -es	2010	2016	2017	Croissance annuelle 2016/2017	Croissance annuelle moyenne
Faculté des sciences	2'139	2'574	2'703	5.0%	3.4%
Faculté de médecine	1'641	1'992	1'878	-5.7%	1.9%
Facultés des lettres	2'015	1'853	1'814	-2.1%	-1.5%
Faculté d'économie et de management (GSEM)	1'345	1'258	1'338	6.4%	-0.1%
Faculté des sciences de la société (SDS)	1'059	1'167	1'299	11.3%	3.0%
Faculté de droit	1'654	1'804	1'901	5.4%	2.0%
Faculté de théologie	143	160	160	0.0%	1.6%
Faculté de psychologie et sciences de l'éducation (FPSE)	2'000	2'426	2'361	-2.7%	2.4%
Faculté de traduction et interprétation (FTI)	564	502	543	8.2%	-0.5%
Centre interfacultaire des droits de l'enfant (CIDE)	-	77	103	33.8%	27.2%
Centre universitaire d'informatique (CUI)	-	56	67	19.6%	12.5%
Global Studies Institute (GSI)	1'229	1'329	1'439	8.3%	2.3%
Institut d'architecture	17	-	-	-	-
Institut universitaire de formation des enseignant-es (IUFÉ)	425	302	368	21.9%	-2.0%
<b>Université</b>	<b>14'230</b>	<b>15'500</b>	<b>15'974</b>	<b>3.1%</b>	<b>1.7%</b>

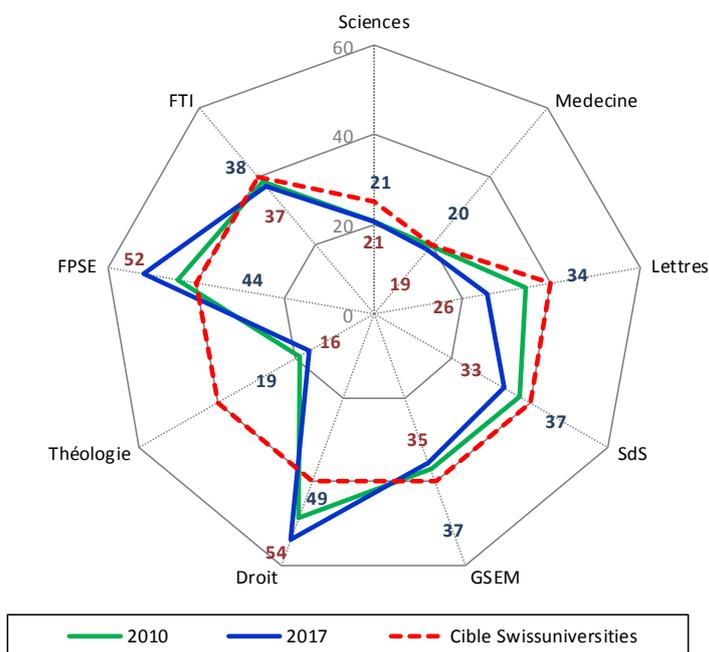
Source : Bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

### **Taux d'encadrement**

Le taux d'encadrement se définit comme le rapport entre le nombre d'étudiants-es (sans IHEID et MAS), et le nombre de postes budgétés « État » de professeurs-es ordinaires, professeurs-es associés-es, professeurs-es assistants-es et suppléances.

Ce calcul peut introduire un certain biais par rapport à la réalité du terrain. En effet, il omet d'intégrer, dans la notion d'encadrement, le rôle joué par les collaborateurs-trices de l'enseignement et les assistants-es. Faute de disposer d'un benchmark reconnu en Suisse, il permet néanmoins d'apprécier approximativement l'adéquation entre les ressources allouées et l'encadrement attendu.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du taux d'encadrement par faculté entre 2010 et 2017 et la situation relative par rapport à la cible arrêtée par Swissuniversities (trait-tillé rouge).



Source : Bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

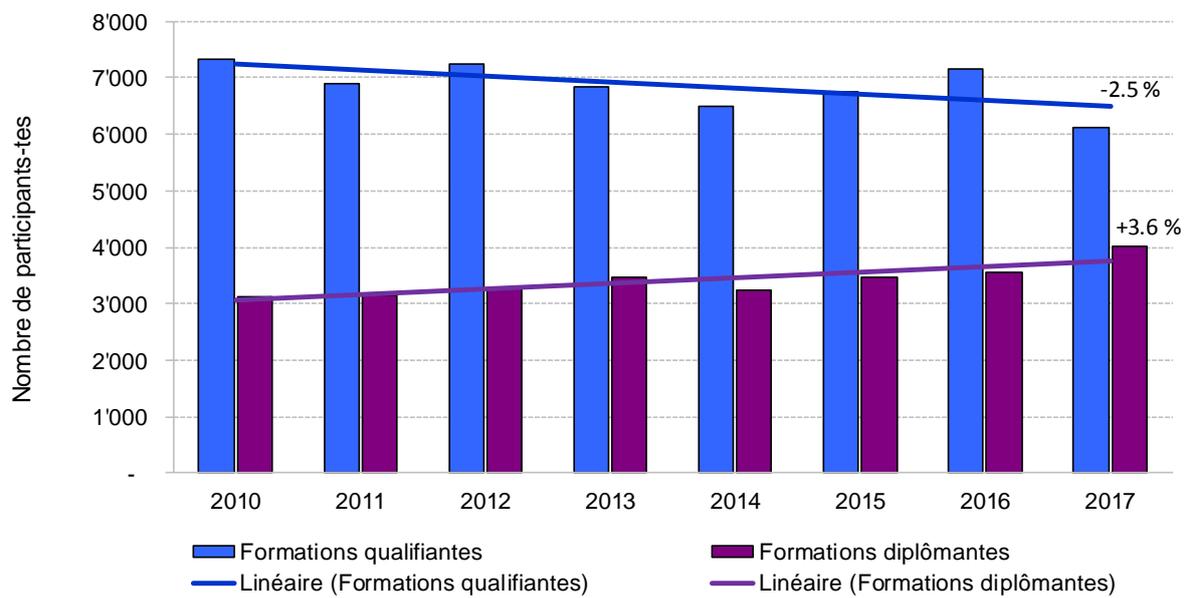
En 2017, toutes les facultés, hormis la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et la Faculté de droit, ont un taux d'encadrement qui respecte les recommandations émises par Swissuniversities.

Entre 2010 et 2017, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, ainsi que la Faculté de droit ont vu leur taux d'encadrement se détériorer en raison de la croissance du nombre des étudiants-es plus importante que de celle du corps professoral. À contrario, la Faculté des sciences de la société, la Faculté d'économie et de management, la Faculté de théologie et la Faculté des lettres améliorent leur taux d'encadrement grâce à une augmentation du corps professoral plus importante que le nombre de ses étudiants-es. Pour les autres facultés, le taux d'encadrement est resté globalement stable.

### **Nombre d'étudiants-es en formation continue**

La formation continue a pour objectif de répondre à la demande du marché du travail où les niveaux d'exigences appellent à un renouvellement permanent des connaissances nécessaires à la mobilité professionnelle et indispensable pour accompagner et favoriser les innovations technologiques. En 2017, les programmes de formation continue ont accueilli 10'137 participants-es. Entre 2010 et 2017, on constate une évolution tendancielle en hausse, moyenne annuelle de 3.6 % pour les formations diplômantes (CAS, DAS, MAS), principalement la Faculté d'économie et de management, la Faculté de médecine, ainsi que la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, et en baisse de 2.5 % pour les formations qualifiantes (sessions, journées, et conférences).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre d'étudiants-es en formation continue de 2010 à 2017.



Source : Bureau de l'information statistique de l'Université de Genève



## 2. INFORMATIONS BUDGÉTAIRES GÉNÉRALES

Le processus d'élaboration du budget se déroule sur la période de mai de l'année n-1 à janvier de l'année n. C'est au printemps que l'Université est informée des orientations budgétaires de l'État, son principal bailleur. Sur cette base, l'Université élabore une première version du budget et arrête la répartition de l'objectif de « non dépense » annuel et la tranche annuelle d'un éventuel programme d'économies. Les charges de personnel sont évaluées en fonction des effets des mécanismes salariaux sur la base des hypothèses du Conseil d'État et le Rectorat définit les directives budgétaires à l'intention des facultés. Ces directives sont transmises aux doyens-nes et à leurs administrateurs-trices. Pendant l'été, le Rectorat procède aux arbitrages budgétaires des besoins exprimés par les facultés selon les priorités et les marges de manœuvre à disposition (réallocations internes et mécanisme d'économies temporaires).

La deuxième étape du processus budgétaire a lieu en automne. Elle consiste à établir un budget détaillé par centre financier avec l'objectif de doter chaque structure d'un outil de pilotage au plus proche de la réalité. Ce pilotage est indispensable aux responsables des centres financiers pour la gestion au quotidien du cadre budgétaire, aux administrateurs-trices pour la maîtrise de l'enveloppe allouée par nature de charges, ainsi qu'au Rectorat dans la conduite et l'optimisation de la politique budgétaire de l'institution en cours d'exercice. Les rocadés budgétaires permettent, ainsi, une redistribution des allocations budgétaires par centre financier, par nature appropriée de charges et une imputation dans les centres financiers dans lesquels l'activité est effectivement réalisée. Elles peuvent enfin être en lien avec des changements de structure. L'impact de ces rocadés est en principe neutre sur le résultat mais peut faire varier les montants des différentes natures de charges, ainsi que le nombre de poste EPT.

Après le vote du budget de l'État par le Grand Conseil, le budget de l'Université est finalisé en simulant, sur la base des contrats, la masse salariale de chaque structure. Le budget est enfin transféré dans les systèmes d'information financière pour assurer le respect et le suivi des moyens alloués à chaque structure.

### 2.1 FONCTIONNEMENT

#### ***Charges de personnel (nature 30)***

La masse salariale est déterminée sur la base des contrats pour les postes occupés et selon des salaires moyens déterminés pour les postes vacants. Elle est calculée par groupe de fonctions (par exemple, professeur-e ordinaire, chargé-e de cours, assistant-e, collaborateur-trice scientifique, administrateur-trice, secrétaire, etc.), selon les postes EPT. Elle tient compte des décisions cantonales quant aux mécanismes salariaux accordés aux collaborateurs-trices de la fonction publique (annuités et indexation). La progression des annuités est octroyée au personnel administratif et technique en début d'année, alors que, pour le personnel enseignant, la progression est enregistrée dès le mois d'août. Les charges sociales sont calculées en appliquant les taux légaux.

### **Dépenses générales (nature 31)**

Les dépenses générales regroupent les charges liées aux biens, services et marchandises, ainsi que les charges d'exploitation, notamment les loyers, l'entretien courant et les dédommagements de frais professionnels. Selon les consignes arrêtées par le Conseil d'État, l'Université ne comptabilise ni le loyer des bâtiments mis à sa disposition par l'État, ni le service bureau pour la gestion des paies. Ces informations font, toutefois, l'objet d'une note annexe dans les états financiers consolidés. Les dépenses générales sont évaluées sur la base des dépenses des exercices précédents, des demandes et réallocations formulées par les structures, ainsi que les arbitrages réalisés par le Rectorat.

### **Amortissements (nature 33)**

L'Université enregistre les amortissements de ses équipements et des aménagements réalisés dans les bâtiments mis à disposition par l'État ou en location. Selon les catégories de biens, les durées d'amortissement oscillent entre 4 et 25 ans. Les équipements et les aménagements étant intégralement financés par des subventions d'investissement de l'État, les amortissements sur les équipements et les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement. Ils sont sans impact sur le résultat net.

Propriétaire du bâtiment Carl-Vogt affecté aux missions d'enseignement et de recherche, l'Université amortit linéairement chaque composante de cet objet selon les durées d'utilité prévues par les codes CFC. Les durées d'amortissement oscillent entre 25 et 70 ans avec une durée moyenne de 33 ans. Dans la mesure où son acquisition a été financée par les moyens de l'Université, les charges d'amortissement y relatives influencent le résultat net du budget « État ».

Enfin, bien qu'elles soient intégrées dans la nature 31 du plan comptable, les pertes sur débiteurs sont présentées dans le budget de l'Université et dans ses états financiers avec les amortissements. Sur la base d'une balance âgée, l'Université suit une politique de provisionnement systématique permettant d'affecter les charges selon le principe de la comptabilité d'exercice. Sur la base d'actes de défaut de biens, les provisions sont utilisées. Si la perte est supérieure au montant de la provision, une charge additionnelle est enregistrée. Si elle est inférieure, l'excédent de provision est dissout dans les recettes diverses.

### **Subventions accordées (nature 36)**

Les subventions accordées regroupent toutes les aides financières octroyées à des personnes, notamment les bourses, ainsi qu'à des entités tierces et aux associations d'étudiants-es.

### **Imputations internes (nature 39)**

Les charges d'imputations internes représentent les charges facturées par une structure de l'Université à une autre structure pour la mise à disposition de personnel, d'infrastructure (bâtiment, informatique) ou la fourniture d'une prestation. Ces opérations concernent toutes les sources de financement.

### **Taxes et revenus divers (nature 42)**

#### *Loyers des foyers estudiantins (nature 4240)*

Ces derniers couvrent les loyers à verser aux propriétaires. Le loyer mensuel dépend de l'objet mais oscille toujours dans une fourchette de prix allant de CHF 375 à CHF 650 par mois.

### *Taxes universitaires (nature 4231)*

Les taxes universitaires sont fixées à CHF 500 par semestre et par étudiant-e, composées de CHF 65 au titre des taxes fixes attribuées aux activités sociales et aux associations d'étudiants-es, et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement. Ces dernières sont essentiellement affectées au financement de postes d'assistants-es, et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève (BGE). Il faut mentionner qu'environ 27 % des étudiants-es sont exonérés-ées de taxes d'encadrement, principalement pour des raisons statutaires.

### *Soins dentaires (nature 4240)*

Dans le cadre de la formation de ses étudiants-es, la clinique universitaire de médecine dentaire ouvre ses portes au public et assure des soins dentaires. Les soins sont facturés selon la politique de tarification arrêtée par le Rectorat.

Le solde des taxes et revenus divers inclut les taxes d'inscription aux cours d'été, les produits des activités culturelles, sportives et sociales, la participation des HES et IHEID en contrepartie des prestations octroyées par l'Université à leurs étudiants-es, les taxes auditeurs-trices, les émoluments, les dédommagements des assurances, ainsi que les produits des autres prestations de service et vente.

### **Recettes diverses (nature 43)**

Les recettes diverses sont composées de remboursement de frais (principalement une refacturation des frais énergétiques consommés par des entités externes dont l'Université à la gestion), ainsi que de dissolution de provisions pour risque et charge.

### **Revenus de transfert (subventions acquises) (nature 46)**

#### *Indemnité cantonale (nature 4631)*

L'indemnité cantonale constitue la principale source de financement du budget « État ». Elle inclut non seulement une notion d'un « socle » budgétaire mais aussi le montant de la tranche annuelle prévue dans la COB entre l'Université et l'État et les effets des décisions budgétaires annuelles du Grand Conseil (annuité, indexation, mesures d'économies et transfert d'activités).

Le montant de l'indemnité est déterminé en fonction des éléments suivants :

- Indemnité (budget de l'année N-1)
- Mesure d'économies imposées par l'État
- + Tranche annuelle prévue dans la COB
- + Part des mécanismes salariaux prise en charge par l'État
- + Part des modifications de charges sociales prises en charge par l'État
- + Éventuels transferts d'activités ou de mode de financement
- = Indemnité (budget de l'année N)

#### *Subvention fédérale de base (nature 4630)*

Selon la LEHE, la subvention fédérale de base est répartie entre les universités cantonales à hauteur de 70 % en fonction des indicateurs liés aux étudiants-es (nombre d'étudiants-es,

proportion d'étudiants-es étrangers-ères par rapport au nombre total d'étudiants-es étrangers-ères inscrits-es dans les universités suisses et le nombre de diplômes délivrés) et 30 % selon des indicateurs liés à la recherche (montant des subsides du FNS, de l'UE, de la Commission pour la technologie et l'innovation, et des Fonds de tiers, durée des projets et de l'intensité de la recherche pour des fonds provenant du FNS et de l'UE). Le montant en faveur de l'Université dépend ainsi de l'enveloppe globale allouée par la Confédération et de sa position relative par rapport à celles des autres universités cantonales.

#### *Contribution fédérale aux frais locatifs (nature 4630)*

Selon la LEHE, la Confédération verse une participation aux frais locatifs pour des loyers annuels de KCHF 300 au moins, et dont les baux sont conclus pour cinq ans au moins. Le calcul forfaitaire est basé sur les coûts des surfaces et en fonction du taux d'intérêt de référence de l'Office fédérale du logement. Le taux de contribution maximal des dépenses donnant droit à la contribution est fixé à 30 %.

#### *Subventions fédérales pour le programme spécial en médecine humaine (nature 4630)*

Coordonné par Swissuniversities, la Confédération verse des subsides aux HEU pour encourager la formation des médecins généralistes. Deux enveloppes distinctes sont prévues à cet effet dotées de cent millions de francs pour la période 2017 à 2020. La première de trente millions de francs récompense les universités cantonales ayant accru le nombre de diplômes de bachelor et de master de 2017 à 2019 par rapport à 2013. La seconde de septante millions de francs encourage la création de places additionnelles de master en médecine humaine. L'Université de Genève est éligible aux deux enveloppes.

#### *Accord intercantonal universitaire (nature 4611)*

L'AIU fixe les conditions de participation financière d'un canton pour ses étudiants-es poursuivant une formation universitaire dans un autre canton. Cet accord fixe les montants forfaitaires par étudiant-e et par année académique pour chaque domaine d'enseignement : médecine clinique (CHF 51'400), sciences naturelles et exactes (CHF 25'700) et sciences humaines et sociales (CHF 10'600). L'Université bénéficie d'une subvention pour couvrir le coût des étudiants-es en provenance des autres cantons. Quant à la quote-part due pour des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales, elle est prise en charge par le budget de l'État.

#### *Subvention du canton de Vaud (nature 4611)*

La subvention vaudoise pour l'École de Pharmacie Genève-Lausanne, dont la convention arrive à échéance en juillet 2019, est basée sur l'évaluation des charges transférées (personnel et crédits ordinaires) de l'Université de Lausanne à l'Université de Genève dans le cadre du regroupement sur le site de Genève. Elle est indexée annuellement en fonction de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation.

#### *Subvention du canton du Valais et de la ville de Sion (nature 4634)*

En lien avec le Centre interfacultaire des droits de l'enfant, les subventions valaisannes se réfèrent aux prestations définies dans une convention cadre tripartite (Institut Kurt Bösch, les collectivités valaisannes et l'Université de Genève) relative à l'intégration des activités académiques dans le domaine des droits de l'enfant et de l'Inter- et Transdisciplinarité de l'Institut Kurt Bösch au sein de l'Université de Genève.

### ***Imputations internes (nature 49)***

Les produits d'imputations internes représentent les produits de facturation entre les structures de l'Université, toutes sources de financement confondues. À relever en particulier que dans le cadre de ses activités de recherche financées par des fonds provenant de l'extérieur, ainsi que pour les activités de formation continue, l'Université prélève un pourcentage de respectivement 9.0 % (recherche) et 7.5 % (formation continue) qui permet de couvrir les coûts d'infrastructure imputés sur le budget « État ». Ce prélèvement est enregistré dans le budget « État » par le mécanisme des imputations internes. Par ailleurs, selon une convention avec l'État, une quote-part forfaitaire des rendements réalisés du portefeuille de trésorerie de l'Université est affecté au budget « État » et est également inscrite dans les imputations internes.

## **2.2 INVESTISSEMENT**

### ***Crédit de renouvellement***

L'Université reçoit chaque année une subvention pour le renouvellement de son équipement (parc informatique et scientifique, mobilier et aménagement) qui peut également être allouée à l'extension du parc immobilisé, à condition de ne pas représenter plus d'un tiers des dépenses annuelles. Le budget annuel correspond à la tranche annuelle du crédit de renouvellement accordé par l'État, complétée par le report budgétaire de l'année précédente. À la fin d'une période quinquennale d'un crédit de renouvellement, les soldes budgétaires sont annulés.

En fin d'année, les soldes budgétaires sont ajustés des commandes engagées auprès de chaque subdivision, et les montants restant disponibles sont mutualisés et réinjectés dans le processus d'arbitrages budgétaires de l'année suivante.

### ***Crédit d'ouvrage***

Lors de la construction ou l'acquisition de nouvelles installations ou lors de nouveaux développements, le Conseil d'État dépose un projet de loi pour le compte de l'Université. Une fois voté, le crédit d'ouvrage est mis à disposition par tranche annuelle. En fonction de l'état d'avancement des projets financés par un crédit d'ouvrage, le budget annuel peut différer du montant indiqué dans le plan financier accompagnant la requête, à condition que l'enveloppe pluriannuelle accordée par le Grand Conseil soit respectée.



## 3. PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT « ÉTAT »

### 3.1 FAITS MARQUANTS

En établissant ses consignes budgétaires en mai 2018, le Rectorat a décidé de renoncer à l'établissement d'un plan pluriannuel d'économies visant à garantir l'équilibre du budget de fonctionnement de l'Université dans un cadre de réallocation des moyens en faveur des pôles d'excellence et d'ajustement des dotations en faveur des activités-socle. Il a privilégié des réponses au coup par coup aux mesures d'économies annoncées par le Conseil d'État et a confirmé le maintien du mécanisme de gel budgétaire. Il s'est fixé un plancher d'excédent des charges de KCHF 2'000. C'est dans cet environnement que la procédure budgétaire 2019 a été menée et conduit le Rectorat à présenter un faible excédent de charges de KCHF 1'726 (0.3 % du total des charges) et une croissance contenue des charges inférieure à 1 %.

Le cadre budgétaire cantonal induit une faible croissance de l'indemnité cantonale (0.3 %) (voir 3.4 Revenus de fonctionnement, page 28) ne contenant aucun moyen « libre de contrainte » permettant de faire face à la croissance continue du nombre des étudiants et des coûts indirects d'infrastructure en lien avec les activités d'enseignement et de recherche. Il impose le gel de la progression des annuités et supprime l'indexation des rémunérations. Annoncé tardivement et sans aucune communication préalable, il est également marqué par la décision du Conseil d'État d'introduire une mesure d'économie correspondant à des engagements de nouveaux collaborateurs-trices dans une classe de fonction inférieure à celle du poste. Sur le principe, le Rectorat estime qu'outre son caractère ponctuel en termes de dynamique des charges, cette mesure est contre-productive, discriminatoire et problématique notamment pour le personnel enseignant. Sur ce seul dernier aspect, pour illustrer son propos, il exprime sa perplexité quant au fait d'engager des assistants en classe six tous dotés au minimum d'un master universitaire. L'Université salue le respect des engagements pris par l'État dans le cadre de la Convention d'objectifs 2016 / 2019 avec une dotation additionnelle de KCHF 2'000 en 2019. Cette dernière permettra de faire face aux engagements vis-à-vis du FNS par rapport aux Pôles d'excellence, ainsi que d'injecter des moyens additionnels dans des développements prioritaires.

Le cadre budgétaire fédéral et intercantonal est un peu plus favorable (voir 3.4 Revenus de fonctionnement, page 28). Les subventions sans contrainte d'utilisation augmentent de KCHF 1'583, à un rythme plus de trois fois plus élevé que celui de l'indemnité cantonale. Cela renforce encore un peu davantage le lent processus de « fédéralisation » du financement de l'Université de Genève. Il faut toutefois noter que l'évaluation de la subvention fédérale de base comporte un risque de prévision en lien avec l'évolution de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales. Par ailleurs, ne communiquant qu'en octobre de chaque année le montant alloué, le SEFRI complique singulièrement l'élaboration budgétaire et son suivi en cours d'année.

Enfin, dans le cadre des décisions budgétaires propres de l'Université, le Rectorat a alloué, avec grande parcimonie (un franc sur cinq demandé), les moyens additionnels (KCHF 2'088) en faveur des facultés, des centres interfacultaires et des services communs (voir 3.3 Processus budgétaire, page 27). En tenant compte des dotations additionnelles ciblées et de la répartition de la tranche 2019 de la COB, les augmentations se répartissent de la façon suivante entre les facultés et les centres interfacultaires (65 %) et les services communs (35 %). À relever que ces réallocations ne sont que partiellement autofinancées et détériorent ainsi le résultat net prévu en 2019.

### 3.2 PROGRAMME D'ÉCONOMIES 2016 / 2019 ET GEL BUDGÉTAIRE 2019

En septembre 2015, le canton de Genève annonçait la nécessité de mettre en place de nouvelles mesures d'économies pour faire face au déséquilibre structurel des finances cantonales. Le Conseil d'État avait proposé de réduire de 5 % les charges de personnel à l'horizon 2018. Pour l'Université, cela signifiait une réduction proportionnelle de l'indemnité cantonale au prorata du taux de subventionnement. Depuis, cette annonce ne s'est traduite par aucune communication formelle de la part du Conseil d'État, ni en termes de cible d'économies à réaliser par l'Université, ni en termes de calendrier.

Dans le budget 2016, le Rectorat a néanmoins anticipé la mise en place d'un nouveau programme d'économies en procédant à des coupures (KCHF 1'433) au sein de ses propres services. Lors de la construction du budget 2017, le Rectorat a décidé de transformer la tranche d'économie prévue (KCHF 5'076), équivalente à une réduction linéaire de 1.0 % des charges de personnel, des dépenses générales et des subventions accordées allouées aux facultés et services communs, en gel budgétaire. À relever que le gel budgétaire a été augmenté en fin de la procédure budgétaire (KCHF 324) faisant supporter cet ajustement aux seuls services communs.

Sans cible formellement identifiée, le Rectorat a renoncé à mettre en œuvre les mesures complémentaires au Programme d'économies 2016 / 2019. En revanche, le Rectorat a décidé de reconduire le gel budgétaire (KCHF 5'400). Enfin, quant à la reconnaissance du mécanisme de gel budgétaire comme contribuant au Programme d'économies 2016 / 2019 de l'Université, le Rectorat n'a pas pris de décision en attendant une feuille de route avec une vision pluriannuelle du Conseil d'État.

Les mesures d'économies sont réparties de la manière suivante entre les facultés, les centres interfacultaires et les services communs :

Mesures d'économies période 2016/2019 <i>en milliers de francs</i>	Économies réalisées	Gel budgétaire	Total	% *
Sciences	-	1'060	1'060	1.0%
Médecine	-	929	929	1.0%
Lettres	-	385	385	1.0%
GSEM	-	170	170	1.0%
SDS	-	165	165	1.0%
Droit	-	185	185	1.0%
Théologie	-	32	32	1.0%
FPSE	-	368	368	1.0%
FTI	-	98	98	1.0%
UNACI	1'433	2'008	3'441	2.0%
<b>UNIGE</b>	<b>1'433</b>	<b>5'400</b>	<b>6'833</b>	<b>1.3%</b>

\* Le pourcentage est calculé sur la base du total des charges de personnel, dépenses générales et subventions accordées du B2016.

### 3.3 PROCESSUS BUDGÉTAIRE

#### **Arbitrages**

Dans le cadre de la première étape de la procédure budgétaire, le Rectorat sollicite les facultés, les centres interfacultaires et les services communs afin qu'ils expriment leurs besoins supplémentaires, et qu'ils annoncent les variations de revenus et les dotations budgétaires temporairement « libres ». Trois étapes marquent le processus d'arbitrage des demandes budgétaires formulées par les facultés, les centres interfacultaires et les services communs. La première consiste à déterminer ou pas une entrée en matière. La deuxième permet d'évaluer chaque demande retenue sous l'angle de son importance du point de vue de l'institution et de celui des facultés, des centres interfacultaires et des services communs. Chaque membre du Rectorat complète individuellement une grille d'évaluation en attribuant des points de 1 à 3 en fonction de sa perception de la priorité. Plus la priorité est estimée haute, plus le nombre de points est élevé. Lors de la troisième, chaque demande est passée en revue selon un ordre décroissant des points attribués, les montants alloués sont définis, ainsi que leur source de financement. Sur cette base, le Rectorat a réalloué des moyens additionnels (KCHF 2'088), et a ajusté à la hausse les revenus (KCHF 30). Cela induit la création de 8.10 EPT.

Le tableau ci-dessous présente par nature de charge les arbitrages budgétaires réalisés :

<b>Arbitrages</b> <i>en milliers de francs</i>	Demandes accordées		Revenus	Total	
	EPT	KCHF	KCHF	EPT	KCHF
Charges de personnel	8.10	1'073		8.10	1'073
Dépenses générales		785			785
Subventions accordées		230			230
Imputations internes		-			-
Revenus			30		30
<b>Arbitrages 2019</b>	<b>8.10</b>	<b>2'088</b>	<b>30</b>	<b>8.10</b>	<b>2'058</b>

#### **Économies temporaires**

Pour introduire de la flexibilité dans les dotations budgétaires, le Rectorat interpelle chaque année les facultés, les centres interfacultaires et les services communs pour connaître les moyens temporairement libres d'engagement. En contrepartie, il s'engage à restituer « automatiquement » ces dotations budgétaires lors de l'élaboration du budget de l'année suivante. Le tableau ci-dessous présente les contributions de chaque structure et les compare avec le budget 2018 :

<b>Économies temporaires</b> <i>en milliers de francs</i>	Charges de personnel	Dépenses générales	Subventions accordées	Économies temporaires 2019	Économies temporaires 2018	Variation
Lettres	151			151	80	71
Droit	75			75	-	75
Théologie				-	31	-31
UNACI	184	5'522		5'706	6'804	-1'098
<b>UNIGE</b>	<b>410</b>	<b>5'522</b>	<b>-</b>	<b>5'932</b>	<b>6'914</b>	<b>-983</b>

### **Effets décalés sur le budget 2020**

Les arbitrages réalisés engendrent parfois des effets décalés dont les impacts sont déjà connus. Pour le budget 2020, il s'agit principalement des éléments suivants :

- ✓ Les annualisations budgétaires en dotation de personnel (KCHF 129) découlant des arbitrages 2019, ainsi que celles financées par la tranche la COB 2019 (KCHF 115).
- ✓ La restitution automatique des économies temporaires reconnues en 2019 sur l'exercice 2020 (KCHF 410) en faveur de la Faculté des lettres (KCHF 151), de la Faculté de droit (KCHF 75) et d'UNACI (KCHF 184). À relever qu'en ce qui concerne l'économie temporaire liée à la maintenance et l'entretien des bâtiments neufs de Carl-Vogt et du CMU 5 / 6 (KCHF 2'522), celle sur la maintenance et l'entretien de l'ensemble des bâtiments (KCHF 2'000), et celle sur la consommation d'énergie (KCHF 1'000), la planification de leur restitution n'est pas encore définie.

## **3.4 REVENUS DE FONCTIONNEMENT**

### **Taxes et revenus divers**

#### *Taxes universitaires*

Le projet de budget 2019 table sur des taxes universitaires s'élevant à KCHF 12'704, en hausse de KCHF 315. Cela s'explique par une croissance estimée de 2.4 % du nombre d'étudiants-es en 2019. A noter que le montant de taxes d'écolage est inchangé, CHF 1'000 par an, et que le taux d'exonération est stable à 27 %.

#### *Soins dentaires*

Partant du principe que la politique tarifaire est inchangée, le projet de budget 2019 anticipe un volume stable d'activités lié aux soins dentaires fournis à la population. Les recettes de la Clinique universitaire de médecine dentaire sont identiques à celles en prévues en 2018.

#### *Autres prestations de service et les ventes*

Le projet de budget 2019 enregistre une baisse nette du montant des autres prestations de service et ventes (KCHF 20). À relever que, compte tenu de l'augmentation des charges liée à l'accroissement du chiffre d'affaires, l'impact sur le résultat est quasiment neutre. Les éléments suivants expliquent cette variation.

La Faculté de médecine facture des prestations au bénéfice d'entités tierces, telles que les HUG. Certaines de ces prestations sont supprimées (KCHF 47). Cette baisse est sans impact sur le résultat net puisqu'elle implique une baisse équivalente des charges de personnel.

Dans le cadre d'une extension des services bibliothéconomiques mis à la disposition des collaborateurs-trices des HUG, une convention a été signée. La hausse estimée des coûts d'abonnement (KCHF 98) est directement répercutée sur le montant facturé aux HUG. Cette hausse est sans impact sur le résultat net puisqu'elle implique une augmentation correspondante des charges.

Avec la mise en place d'un forum annuel supplémentaire pour les étudiants-tes visant à faciliter leur intégration sur le marché de l'emploi, les produits augmentent (KCHF 30). Cette hausse est sans impact sur le résultat net puisqu'elle implique une augmentation correspondante des charges.

Dans le cadre de la nouvelle convention, la participation financière pour les prestations étudiants-tes HES a été ajustée (KCHF 20) en tenant compte d'une croissance des étudiants-tes HES similaire à celle des étudiants-tes de l'Université de Genève.

### **Revenus de transfert (subventions acquises)**

#### *Indemnité cantonale*

L'indemnité cantonale 2019 se monte à KCHF 347'626. Elle est en légère augmentation (KCHF 1'099) par rapport au budget 2018, soit 0.3 %. Cette variation s'explique par une combinaison de différents éléments :

- ✓ L'octroi de la tranche 2019 de la COB 2016 / 2019 (augmentation de KCHF 2'000).
- ✓ Le financement des mécanismes salariaux découlant de l'impact décalé au titre de l'annuité octroyée au corps enseignant en 2018 à hauteur du taux de subventionnement (augmentation de KCHF 1'213).
- ✓ La prise en considération d'un effet « noria » lié au remplacement de collaborateurs-trices expérimentés-es par des collaborateurs-rices plus jeunes (diminution de KCHF 1'088).
- ✓ Deux mesures d'économie (diminution de KCHF 1'792). La première est en lien avec l'engagement des nouveaux-nouvelles collaborateurs-trices (diminution de KCHF 1'717). Cette mesure consiste à les engager dans une classe de fonction inférieure à celle attribuée au poste (deux classes en-dessous). La seconde est en lien avec la réduction des imprimés (diminution de KCHF 75).
- ✓ Le transfert des moyens pour les charges d'entretien en lien avec la mise en service du bâtiment de l'Ancienne École de Médecine (augmentation de KCHF 766).

Pour mémoire, le taux de subventionnement est le ratio entre le montant de l'indemnité cantonale et les charges totales budgétées de l'année N-1. Il s'élève à 62.70 % pour l'année 2019.

En résumé, les éléments constitutifs de l'indemnité cantonale sont les suivants :

<b>Indemnité cantonale</b> <i>en milliers de francs, versus budget 2018</i>	Montant	
Budget 2018	346'527	
Mécanismes salariaux, part État	1'213	
Effet "noria"	-1'088	
COB, tranche 2019	2'000	
Mesures d'économies	-1'792	
Charges d'entretien du bâtiment de l'Ancienne École de Médecine	766	
<b>Indemnité cantonale 2019</b> <i>Croissance en %</i>	<b>347'626</b>	1'099 0.3 %

#### *Subvention fédérale de base*

Le projet de budget 2019 prévoit un montant de subvention fédérale de base de KCHF 105'956 (augmentation de KCHF 829 par rapport au budget 2018), soit une croissance annuelle de 0.8 %. Cette prévision est fondée sur les hypothèses d'une légère hausse de l'enveloppe globale destinée aux HEU (KCHF 5'400) et du maintien de la position relative de l'Université de Genève.

#### *Contribution fédérale aux frais locatifs*

Avec l'introduction du volet financier de la LEHE, la Confédération soutient en priorité la construction ou la location des bâtiments universitaires. Sur la base de l'évolution des surfaces locatives, les contributions fédérales sont inchangées par rapport au budget 2018, à hauteur de KCHF 437.

#### *Accord intercantonal universitaire*

Deux hypothèses sont retenues pour anticiper le montant de l'AIU. La première reflète l'évolution tendancielle du nombre des étudiants-es « confédérés-es » observée depuis le début de la décennie par groupe facultaire. Cette évolution est marquée par un rebond du nombre des étudiants-es « confédérés-es » en sciences humaines et sociales et par une croissance de ceux de médecine clinique et une légère baisse de ceux des sciences naturelles et exactes. La seconde hypothèse concerne la stabilité des forfaits par étudiant et par groupe facultaire. Par rapport au budget 2018, cela induit une augmentation du produit de l'AIU (KCHF 754), soit une croissance de 2.1 %. Les produits AIU devraient ainsi s'élever à KCHF 37'486.

#### *Autres subventions acquises*

Par rapport au budget 2018, les autres subventions acquises augmentent (KCHF 716). Cette variation s'explique par les éléments suivants.

La contribution annuelle du canton de Vaud au financement de l'École de Pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) est en hausse (KCHF 15). Cette estimation résulte à la fois de la différence

entre le budget et les comptes provisoires 2018 et d'une hausse de l'indice suisse des prix à la consommation 2018 (+ 0.3 %), annoncée par l'Office fédéral de la statistique. À relever que pour l'échéance de la convention, l'Université de Lausanne l'a dénoncé unilatéralement. Malgré les négociations en cours avec les autorités cantonales vaudoises, des incertitudes planent encore sur la continuité de financement de l'EPGL dès la rentrée académique 2019 / 2020.

Dans le cadre de la convention tripartite « canton du Valais, ville de Sion et Université de Genève » liée au centre interfacultaire de droits de l'enfant (CIDE) localisé à Bramois en Valais, les collectivités publiques valaisannes augmentent leurs contributions (KCHF 25).

Le programme spécial en médecine humaine, coordonné par Swissuniversities, alloue des subsides afin d'accroître le nombre de médecins généralistes formés par les HEU. Deux enveloppes sont dédiées à cet effet :

- ✓ La première dotée d'un montant de KCHF 30'000 sur la période 2018 / 2020 est consacrée à dédommager les HEU ayant accru le nombre de nouveaux diplômes délivrés de bachelor et de master par rapport à l'année 2013. Dans ce cadre, le montant alloué à l'Université de Genève est de KCHF 2'057 et la tranche 2019 KCHF 792 (en augmentation de KCHF 362).
- ✓ La seconde de KCHF 70'000 dont le versement est échelonné entre 2017 et 2020, est répartie entre les HEU en fonction du nombre de places supplémentaires de master en médecine humaine annoncées entre 2016 et 2021. L'Université de Genève prévoit la création de 8 places de masters supplémentaires d'ici 2021 grâce notamment au projet Passerelle avec l'EPFL. Pour 2019, le subside attendu est estimé à KCHF 583 (en augmentation de KCHF 314).

#### *Produits différés liés aux subventions d'investissement*

Sans effet sur le résultat net, le projet de budget 2019 enregistre un ajustement à la baisse des produits différés liés aux subventions d'investissement (KCHF 1'100), basé sur les dépenses effectives d'investissement de 2018 et celles prévues pour 2019. La baisse des produits différés est intégralement compensée par une diminution équivalente des amortissements sur les équipements acquis grâce aux crédits d'ouvrage et de renouvellement octroyés par l'État.

#### *Imputations internes*

Les imputations internes représentent les charges et les revenus facturés entre les structures de l'Université. Elles concernent toutes les sources de financement, à savoir le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur. Lorsque les facturations concernent une seule source de financement, elles n'ont aucun impact sur le résultat net de la source de financement. En revanche, lorsque les facturations s'opèrent entre les sources de financement, le résultat net de chaque source de financement est influencé.

Au niveau des revenus, en application du principe des « coûts complets », l'Université prélève un « overhead » sur les financements provenant de l'extérieur en matière de recherche et de formation continue, évalué à KCHF 2'630 (en augmentation de KCHF 200). Cet « overhead » tend à compenser l'institution pour les coûts indirects liés à ce type d'activités dont le financement est garanti par le budget « État ». Il s'agit, ainsi, de transfert de ressources entre les sources de financement de l'Université. À relever que cette hausse améliore le résultat net d'autant.

Outre le prélèvement de cet « overhead », le budget inclut l'impact budgétaire des prestations fournies en interne. Une partie de ces ajustements sont sans influence sur le résultat net. Les

autres ajustements concernent des refacturations de prestations imputées sur le budget « État » mais au bénéfice d'activités menées par les fonds provenant de l'extérieur. Le montant de refacturation interne a été réduit (KCHF 121). Cette baisse est sans impact sur le résultat net puisqu'elle implique une baisse correspondante des charges de personnel.

Enfin, dans le cadre d'une convention avec l'État, la quote-part « forfaitaire » sur les rendements réalisés du portefeuille de trésorerie de l'Université est de KCHF 1'500, inchangé par rapport à 2018.

Au total, les revenus progressent par rapport au budget 2018 (KCHF 87) et s'élèvent à KCHF 8'467.

Le tableau suivant reprend les éléments de variation des produits d'imputations internes en 2018.

<b>Produits d'imputations internes</b> <i>en milliers de francs, versus budget 2018</i>	Montant	
Budget 2018	8'380	
Imputations internes DIP / DIP	8	
Imputations internes DIP / Fonds	79	
<i>"Overhead" formation continue</i>	200	
<i>"Overhead" recherche</i>	-	
<i>Rendement portefeuille de l'Université</i>	-	
<i>Facturation de prestations</i>	-121	
<b>Imputations internes 2019</b>	<b>8'467</b>	<b>87</b>
<i>Croissance en %</i>		<i>1.0 %</i>

### **Total des revenus**

En partant du montant des revenus du budget 2018, le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des revenus 2019 :

<b>Revenus</b> <i>en milliers de francs, versus budget 2018</i>	Montant	
Budget 2018	552'688	
Taxes universitaires	315	
Autres prestations de service et ventes	101	
Indemnité cantonale	1'099	
Subvention fédérale de base	829	
Contribution fédérale aux frais locatifs	-	
AIU	754	
Autres subventions acquises	716	
<b>Sous-total des revenus monétaires</b>	<b>556'503</b>	<b>3'815</b>
<i>Croissance en %</i>		<i>0.7 %</i>
Produits différés liés aux subventions d'investissement	-1'100	
Imputations internes	87	
<b>Total des revenus 2019</b>	<b>555'490</b>	<b>2'802</b>
<i>Croissance en %</i>		<i>0.5 %</i>

Au total, les revenus de l'Université s'élèvent à KCHF 555'490, soit en hausse de KCHF 2'802 (+ 0.5 %) par rapport au budget 2018.

### 3.5 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

#### **Charges de personnel**

Représentant 79 % du budget total, les charges de personnel (après les objectifs de « non dépense », les programmes d'économies et le gel budgétaire) s'élèvent à KCHF 442'699. Elles augmentent de KCHF 4'503 par rapport au budget 2018, soit une croissance de 1.0 %. Cette augmentation s'explique par les décisions des autorités cantonales (KCHF 1'935) et par les arbitrages institutionnels (KCHF 4'713). Pour contenir l'évolution de la masse salariale, l'Université réalise parallèlement d'importants efforts par l'adoption de différentes mesures d'économies (KCHF 2'145). Ces mesures dégagent ainsi un taux de couverture de 32 % des décisions cantonale et universitaire.

Les arbitrages réalisés en 2018 par le Grand Conseil et l'Université induisent des effets décalés sur le projet de budget 2019 expliquant 70 % de l'augmentation des charges de personnel. Pour les charges de personnel, cela concerne, d'une part, les effets des mécanismes salariaux 2018 du personnel enseignant (KCHF 1'935) et, d'autre part, pour un montant total de KCHF 1'225, la suppression de 1.2 EPT (KCHF 168) sans impact sur le résultat net et la restitution automatique des économies temporaires 2018 (KCHF 1'393).

Selon la proposition du Conseil d'État, le projet de budget ne prévoit ni annuité, ni indexation des rémunérations.

À l'instar de la mesure instaurée par l'État pour appréhender le « rajeunissement » des collaborateurs-trices, l'Université estime que l'impact de l'effet « noria » s'élève à KCHF 1'735. Pour mesurer cet effet, le calcul se fonde sur les postes effectivement occupés à une date donnée et valorise les charges de personnel y relatives. Pour les postes vacants, le calcul utilise le salaire moyen par catégorie de personnel et selon les lignes budgétaires et valorise les charges de personnel y relatives. La comparaison entre la masse salariale évaluée selon les données de l'Office du personnel de l'État et celles projetées sur la base des contrats de chaque collaborateur-trice détermine le volume de l'effet « noria ». À noter que cet effet diffère de l'objectif de non dépense lié au turnover du personnel qui appréhende, en principe, la durée de vacance de poste.

Annoncée très tardivement par le Conseil d'État (30 août 2018) sans aucune indication préalable, la mesure d'économie correspondant à des engagements de nouveaux-nouvelles collaborateurs-trices dans une classe de fonction inférieure à celle du poste (moins deux classes) jusqu'à leur nomination n'est pas intégrée dans les charges de personnel du projet de budget 2019. Les raisons de ce choix découlent du flou sur le périmètre d'application (toutes les catégories de personnel ou uniquement le personnel administratif et technique), de l'inconnu sur le dispositif juridique (modification de la loi sur les traitements ou de son règlement d'application) et de ses conséquences en termes d'obligation à appliquer la mesure, ainsi que l'absence d'information relative à l'évaluation de son impact budgétaire. Lorsque tous ces points auront été éclaircis, vraisemblablement dans le courant de l'automne, le Rectorat amendera son projet de budget en conséquence.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la COB 2016 / 2019, les charges de personnel sont augmentées (KCHF 1'873) sur la base des besoins prévus et selon le calendrier de déploiement des projets. Cela concerne principalement les Pôles de recherche nationaux (Chembio, SwissMap, PlanetS, Synapsy et LIVES), le développement de l'Université numérique, le pôle des « humanités numériques » en Faculté des lettres et l'enseignement portant sur le leadership et l'innovation en Faculté d'économie et management.

Conformément au règlement de l'Université, 90 % de l'augmentation du produit des taxes d'encadrement sont affectés pour améliorer l'encadrement des étudiants-es. Cela permet l'engagement de 2.70 EPT d'assistants-es et induit une augmentation des charges de personnel (KCHF 235). Sur les 10 % restant qui sont reversés à la Bibliothèque de Genève, 4.5 %, soit une augmentation de KCHF 1, sont retenus à titre de frais administratifs de gestion. Globalement, la hausse des revenus des taxes universitaires augmente les charges de personnel (KCHF 236), sans impact sur le résultat net.

Dans le cadre du programme spécial en médecine humaine coordonné par Swissuniversities visant à accroître le nombre de médecins généralistes formés, le développement du programme passerelle avec l'EPFL augmente les charges de personnel (KCHF 306).

Les demandes budgétaires accordées par le Rectorat augmentent les charges de personnel (KCHF 1'073). Cela induit la création de 8.10 EPT. Quant aux économies temporaires, elles s'élèvent à KCHF 410.

Lors de la mise en œuvre du Programme d'économies 2013 / 2015, certaines structures ont privilégié l'augmentation « volontaire » du montant de l'objectif non dépense. Dans la mesure où ces efforts doivent être reproduits année après année, ce choix comporte un risque budgétaire. Chaque opportunité est saisie pour transformer ces augmentations « volontaires » du montant de l'objectif non dépense en coupures « définitives ». À ce stade du processus budgétaire 2019, 3.58 EPT ont été coupés à ce titre, représentant un montant de KCHF 463.

Ces coupures n'ont pas d'impact sur le résultat net. Après ces transformations, le projet de budget 2019 inclut encore une augmentation volontaire du montant de l'objectif de non dépense de KCHF 1'585.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre de postes par catégorie de personnel :

<b>Nombre de postes</b> <i>en équivalent plein temps, versus budget 2018</i>	Professeurs-es & Chargés-es d'enseignement	Assistants-es, Maître-assistants-es, Auxiliaires recherche	PAT	Total
Budget 2018	900.20	899.75	1'242.71	3'042.66
COB, tranche 2019	5.15	1.40	1.90	8.45
Assistants-es taxes		2.70		2.70
Impacts décalés 2018	-0.20	-1.00		-1.20
Arbitrages 2019	1.60	0.70	5.80	8.10
<b>Sous-total, nombre EPT avant économies</b>	<b>906.75</b>	<b>903.55</b>	<b>1'250.41</b>	<b>3'060.71</b>
<i>Croissance en %</i>	<i>0.7 %</i>	<i>0.4 %</i>	<i>0.6 %</i>	<i>0.6 %</i>
Programme d'économies 2013 / 2015	-0.40	-1.63	-1.55	-3.58
<b>Nombre de postes 2019</b>	<b>906.35</b>	<b>901.92</b>	<b>1'248.86</b>	<b>3'057.13</b>
Variation nombre EPT	6.15	2.17	6.15	14.47
<i>Croissance en %</i>	<i>0.7 %</i>	<i>0.2 %</i>	<i>0.5 %</i>	<i>0.5 %</i>

L'objectif de « non dépense » reste inchangé (KCHF 7'601), montant qui représente les disponibilités budgétaires liées au turn-over du personnel.

Le tableau reprend les éléments de variation des charges du personnel en 2019 :

<b>Charges de personnel</b> <i>en milliers de francs, versus budget 2018</i>	Montant	
Budget 2018	438'195	
Impacts B2018 sur 2019	1'225	
Impact annuité 2018	1'935	
Annuité et indexation 2019	-	
Effet "noria" sur le personnel universitaire	-1'735	
COB, tranche 2019	1'873	
Taxes universitaires	236	
Projet passerelle EPFL	306	
Arbitrages 2019	1'073	
Économies temporaires 2019	-410	
<b>Charges de personnel 2018</b>	<b>442'699</b>	<b>4'503</b>
<i>Croissance en %</i>		<i>1.0 %</i>

## Dépenses générales

Par rapport au budget 2018, les dépenses générales augmentent (KCHF 1'627), soit une croissance de 2.3 %. Cette variation s'explique principalement par les arbitrages 2019 (KCHF 785), les frais d'exploitation de l'Ancienne École de Médecine d'énergie, de surveillance, d'entretien et maintenance (KCHF 766), et la tranche 2019 de la COB 2016 / 2019 (KCHF 127).

Concernant la mise en œuvre de la COB 2016 / 2019, l'augmentation des dépenses générales est évaluée sur la base des besoins prévus pour les Pôles de recherche nationaux (PlanetS, Synapsy et LIVES,) et le bachelor en sciences biomédicales (essentiellement pour des mandats et intervenants externes).

Les arbitrages budgétaires se composent principalement des éléments suivants :

- ✓ Les coûts des abonnements pour les journaux, revues et les livres électroniques en lien avec la politique documentaire de la bibliothèque universitaire (KCHF 400).
- ✓ Les frais de gardiennage pour améliorer la sécurité des personnes et des biens dans les bâtiments universitaires (KCHF 250).
- ✓ La mise à jour des contrats de maintenance des licences informatiques de l'Université (KCHF 107).
- ✓ Le développement d'un forum supplémentaire visant à faciliter le passage des études au marché de l'emploi (KCHF 30).

Il faut enfin mentionner l'augmentation des coûts d'abonnement à des périodiques scientifiques pour les HUG (KCHF 98), d'ailleurs sans impact sur le résultat net, l'augmentation en lien avec le projet Passerelle avec l'EPFL (KCHF 8) et la baisse de frais locatifs (KCHF 157) en lien avec la résiliation de baux à loyer.

Le tableau suivant reprend les éléments de variation des dépenses générales en 2019 :

<b>Dépenses générales</b> <i>en milliers de francs, versus budget 2018</i>	Montant	
Budget 2018	69'725	
COB, tranche 2019	127	
Mise en service du bâtiment de l'Ancienne École de Médecine	766	
Projet passerelle EPFL	8	
Abonnement aux périodiques pour les HUG	98	
Baux à loyer	-157	
Arbitrages 2019	785	
<b>Dépenses générales 2019</b>	<b>71'352</b>	1'627
<i>Croissance en %</i>		2.3 %

## Amortissements

Les amortissements « ordinaires » des équipements financés par l'État sont d'un montant identique aux produits différés liés aux subventions d'investissement. Ils sont donc sans effet

sur le résultat net et s'élèvent à KCHF 19'781. Par rapport au budget 2018, ils sont en baisse (KCHF 1'100) pour tenir compte des dépenses effectives d'investissement de 2018 et celles prévues pour 2019 des crédits de renouvellement et d'ouvrage octroyés par l'État.

L'Université, en tant que propriétaire du bâtiment Carl-Vogt, assume seule les charges en amortissements. Sur la base du coût d'acquisition, en fonction des codes CFC et des durées d'utilité préconisées par l'État, les charges d'amortissement s'élèvent annuellement à KCHF 1'441. Par rapport au budget 2018, elles sont identiques.

Enfin, le montant des pertes sur débiteur reste inchangé par rapport au budget 2018.

<b>Amortissements</b> <i>en milliers de francs, versus budget 2018</i>	Montant	
Budget 2018	20'881	
Amortissements des biens existants	-1'100	
Bâtiment Carl-Vogt	-	
Sous-total des amortissements des équipements et bâtiment <i>Croissance en %</i>	19'781	-1'100 -5.3 %
Pertes sur débiteur	-	
<b>Amortissements 2019</b> <i>Croissance en %</i>	<b>19'781</b>	<b>-1'100</b> <b>-5.3 %</b>

### **Subventions accordées**

Les subventions accordées baissent (KCHF 510), soit une décroissance de 2.6 %. Cette diminution s'explique par les éléments suivants.

Un nouveau centre universitaire de médecine générale et de santé publique se développe sous l'impulsion des autorités cantonales vaudoises et du CHUV. Il reprend les activités de l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST). En conséquence, la dissolution de ce dernier a été décidé par les entités partenaires, dont l'Université de Genève. Dans ces conditions, la subvention de l'Université de Genève à l'IST est purement supprimée (KCHF 819).

En lien avec la croissance du nombre d'étudiants-es, 10 % des produits des taxes d'encadrement sont affectés aux subventions accordées à la Bibliothèque de Genève (KCHF 25). L'augmentation des taxes fixes induit une augmentation équivalente des subventions accordées aux associations d'étudiants-es (KCHF 54). Enfin, à cela s'ajoute, dans le cadre des arbitrages 2019, la hausse des subsides aux crèches en lien avec l'augmentation du nombre de place réservé aux enfants des collaborateurs-trices de l'Université (KCHF 230).

<b>Subventions accordées</b> <i>en milliers de francs, versus budget 2018</i>	Montant	
Budget 2018	19'374	
Bourses et subventions aux associations d'étudiants-es	54	
Bibliothèque de Genève	25	
Subvention Institut universitaire romand de santé au travail	-819	
Arbitrages 2019	230	
<b>Subventions accordées 2019</b> <i>Croissance en %</i>	<b>18'864</b>	<b>-510</b> -2.6 %

### **Imputations internes**

Les charges d'imputations internes mettent en évidence des refacturations de prestations internes entre différents centres financiers du budget « État ». Ces charges sont neutres en termes de résultat net. Elles progressent par rapport au budget 2018 (KCHF 8).

<b>Charges d'imputations internes</b> <i>en milliers de francs, versus budget 2018</i>	Montant	
Budget 2018	4'513	
Imputations internes DIP / DIP	8	
Imputations internes Fonds / DIP	-	
<b>Imputations internes 2019</b> <i>Croissance en %</i>	<b>4'521</b>	<b>8</b> 0.2 %

**Total des charges**

En partant du montant des charges du budget 2018, le tableau ci-après énumère les éléments de variation des charges 2019 :

<b>Charges</b> <i>en milliers de francs, versus budget 2018</i>	<b>Montant</b>	
Budget 2018	552'688	
Charges de personnel	4'503	
Dépenses générales	1'627	
Subventions accordées	-510	
<b>Sous-total des charges monétaires</b>	<b>558'308</b>	<b>5'620</b>
<i>Croissance en %</i>		<i>1.0 %</i>
Amortissements	-1'100	
Imputations internes	8	
<b>Total des charges 2019</b>	<b>557'216</b>	<b>4'528</b>
<i>Croissance en %</i>		<i>0.8 %</i>

Au total, les charges de l'Université s'élèvent à KCHF 557'216, en hausse de KCHF 4'528 (+0.8 %) par rapport au budget 2018.

**3.6 RÉSULTAT NET**

Le budget de fonctionnement 2019 de l'Université prévoit un excédent de charges de KCHF 1'726, équivalent à 0.3 % des charges totales de l'Université, alors que le budget 2018 était à l'équilibre.

En vertu des dispositions prévues dans la COB 2016 / 2019 voté par le Grand Conseil, les éventuelles pertes annuelles sont réparties entre l'Université et l'État à hauteur de 25 % et déduites de la dette « subvention non dépensée à restituer à l'échéance de la convention » jusqu'à concurrence du solde disponible. Sur la base des comptes 2016, 2017 et des projections de comptes 2018, l'indemnité cantonale devrait être augmentée (KCHF 432) et le résultat net après rétrocession amélioré d'un montant identique.

## 3.7 SYNTHÈSE DES CHARGES ET REVENUS ÉTAT

Nature et libellé En milliers de francs	C2017	B2018	PB2019	Variation versus B2018
<b>4 Revenus</b>	<b>547'955</b>	<b>552'688</b>	<b>555'490</b>	<b>2'802</b>
<i>Croissance en %</i>				<i>0.5%</i>
<b>42 Taxes et revenus divers</b>	<b>30'490</b>	<b>29'542</b>	<b>29'958</b>	<b>416</b>
Émoluments	187	222	222	-
Taxes universitaires	12'045	12'389	12'704	315
Inscriptions aux cours d'été	926	925	925	-
Recettes médecine dentaire	4'587	4'233	4'233	-
Remboursements	2'334	2'312	2'312	-
Autres prestations de service et ventes	10'411	9'461	9'562	101
<b>43 Recettes diverses</b>	<b>1'170</b>	<b>298</b>	<b>298</b>	<b>-</b>
<b>46 Subventions acquises</b>	<b>507'461</b>	<b>514'468</b>	<b>516'767</b>	<b>2'299</b>
Indemnité cantonale	342'522	346'527	347'626	1'099
Subvention fédérale de base	105'132	105'127	105'956	829
Contribution fédérale aux frais locatifs	421	437	437	-
AIU	35'791	36'732	37'486	754
Produits différés liés aux investissements	17'292	19'300	18'200	-1'100
Autres	6'304	6'345	7'061	716
<b>49 Imputations internes</b>	<b>8'833</b>	<b>8'380</b>	<b>8'467</b>	<b>87</b>
<b>3 Charges</b>	<b>542'699</b>	<b>552'688</b>	<b>557'216</b>	<b>4'528</b>
<i>Croissance en %</i>				<i>0.8%</i>
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>429'659</b>	<b>438'195</b>	<b>442'699</b>	<b>4'503</b>
Personnel administratif	129'260	132'429	132'551	123
Corps enseignant	217'474	221'353	224'770	3'417
Allocations, indemnités	823	763	913	150
Charges sociales	79'617	81'746	82'560	814
Pont AVS	1'875	1'300	1'300	-
Autres	610	605	605	-
<b>31 Dépenses générales</b>	<b>67'875</b>	<b>69'725</b>	<b>71'352</b>	<b>1'627</b>
<b>33 Amortissements</b>	<b>18'855</b>	<b>20'881</b>	<b>19'781</b>	<b>-1'100</b>
Amortissement "ordinaire"	17'292	19'300	18'200	-1'100
Amortissement Carl-Vogt	1'441	1'441	1'441	-
Pertes sur débiteur	122	140	140	-
<b>36 Subventions accordées</b>	<b>19'022</b>	<b>19'374</b>	<b>18'864</b>	<b>-510</b>
<b>39 Imputations internes</b>	<b>7'289</b>	<b>4'513</b>	<b>4'521</b>	<b>8</b>
<b>Résultat net</b>	<b>5'256</b>	<b>-</b>	<b>-1'726</b>	<b>-1'726</b>

## 4. PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT

### 4.1 CRÉDIT DE RENOUVELLEMENT

La loi 11524 accordant un crédit de renouvellement 2015 / 2019 prévoit une subvention d'investissement de KCHF 59'950. Réparti sur 5 ans, le crédit de renouvellement est principalement destiné au remplacement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Il peut également servir à l'extension du parc immobilisé, à condition de ne pas représenter plus d'un tiers des dépenses annuelles. Le crédit de renouvellement étant un crédit pluriannuel, le report des soldes de fin d'année est autorisé.

En 2019, le budget disponible pour les dépenses d'investissement du crédit de renouvellement est constitué de la tranche de la loi et du solde budgétaire reporté de l'année 2018. Partant de l'hypothèse que le budget 2018 devrait être entièrement consommé, aucun report budgétaire 2018 sur 2019 n'est anticipé.

La tranche 2019 est la dernière du crédit de renouvellement 2015 / 2019. Sauf changement de pratique, le solde non-dépensé à fin 2019 pourra être utilisé pour couvrir les engagements « fermes » dotés d'un bon de commande émis en 2019 avec une livraison et un paiement décalé au plus tard jusqu'au 30 juin 2020. Au-delà de cette date-butoir, le solde sera restitué à l'État.

Le tableau ci-dessous indique la répartition annuelle prévue sur la période 2015 / 2019.

<b>Crédit de renouvellement</b> <i>en milliers de francs</i>	Tranche 2015	Tranche 2016	Tranche 2017	Tranche 2018	Tranche 2019	<b>Total</b>
Tranche selon la loi (L11524)	11'303	12'573	11'740	11'805	12'528	<b>59'950</b>
Subventions fédérales Crédit de programme 2011 / 2014	843	485	443	337	-	<b>2'108</b>
Subventions fédérales Crédit de renouvellement 2015 / 2019	371	-	-	364	-	<b>735</b>
<b>Total</b>	<b>12'517</b>	<b>13'058</b>	<b>12'183</b>	<b>12'506</b>	<b>12'528</b>	<b>62'793</b>

	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	<b>Total</b>
Solde budgétaire année n-1	-	1'191	1'378	1'481	-	-
<b>Total</b>	<b>9'949</b>	<b>14'249</b>	<b>12'079</b>	<b>13'987</b>	<b>12'528</b>	<b>62'793</b>

Les dépenses prévues se répartissent entre les investissements d'équipements (appareils scientifiques, mobilier, machines, véhicules, matériel audiovisuel, matériel de bureau) et les renouvellements des systèmes informatiques (équipements d'infrastructure, postes de travail et les logiciels). La répartition de l'enveloppe 2019 entre les structures universitaires n'a pas encore fait l'objet d'une décision du Rectorat.

### 4.2 CRÉDITS D'OUVRAGE

Les lois 9995 et 10822 ouvrent des crédits d'investissement en faveur de la construction du CMU 5 / 6. Elles comprennent un volet relatif à l'acquisition des équipements rattachés au

bâtiment. Au total, les crédits ouverts en faveur des équipements s'élèvent à KCHF 15'596 pour la 5ème étape et KCHF 15'333 pour la 6ème étape. Ces crédits ne seront probablement pas totalement utilisés. En effet, suite au dépassement budgétaire du chantier en cours, l'Office des bâtiments est en discussion avec la Division des bâtiments de l'Université au sujet d'une non dépense sur les lois 9995 et 10822 à hauteur de KCHF 4'200. En attendant la confirmation de ce gel, les budgets, dont la dépense n'est pas prévue en 2019, sont entièrement reportés en 2020.

La loi 10875 pour la rénovation et l'agrandissement de l'Ancienne École de Médecine (AEM) ouvre un crédit d'investissement pour l'équipement de KCHF 2'184. Ce crédit sera totalement utilisé d'ici fin 2019.

La loi 12146 ouvre un crédit au titre d'indemnité d'investissement de KCHF 15'546 pour financer l'évolution des infrastructures et services associés de calcul à haute performance et de stockage à long terme.

Sur la base des dépenses projetées pour l'année 2019, la répartition des subventions d'investissement est la suivante :

<b>Crédit d'ouvrage</b> <i>en milliers de francs</i>	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Total
Loi 9995 CMU 5	793	3'379	4'285	1'262	1'500	4'377			15'596
Loi 10822 CMU 6	113	2'678	5'151	2'255	1'333	3'803			15'333
Loi 10875 AEM				100	2'084	-			2'184
Loi 12146 HPC				1'500	3'220	4'020	4'020	3'020	15'780
<b>Total</b>	<b>906</b>	<b>6'057</b>	<b>9'437</b>	<b>5'117</b>	<b>8'137</b>	<b>12'199</b>	<b>4'020</b>	<b>3'020</b>	<b>48'893</b>

## 5. STATISTIQUES

### 5.1 CHARGES ET REVENUS BUDGET « ÉTAT » ET FONDS DE TIERS

Nature et libellé <i>En milliers de francs</i>	BUDGET État *	FONDS DE TIERS		
		FNS **	Autres **	TOTAL
<b>4 Revenus</b>	<b>555'490</b>	<b>96'788</b>	<b>193'247</b>	<b>290'035</b>
<b>42 Taxes et revenus divers</b>	<b>29'958</b>	<b>959</b>	<b>39'368</b>	<b>40'327</b>
dont taxes universitaires	12'704	-	-	-
<b>43 Recettes diverses</b>	<b>298</b>	<b>5</b>	<b>474</b>	<b>480</b>
<b>46 Subventions acquises</b>	<b>516'767</b>	<b>95'824</b>	<b>89'638</b>	<b>185'461</b>
dont indemnité cantonale	347'626	-	-	-
<b>49 Imputations internes</b>	<b>8'467</b>	<b>-</b>	<b>63'767</b>	<b>63'767</b>
<b>3 Charges</b>	<b>557'216</b>	<b>96'788</b>	<b>204'367</b>	<b>301'155</b>
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>442'699</b>	<b>70'894</b>	<b>90'734</b>	<b>161'628</b>
Personnel administratif	132'551	5'780	33'103	38'883
Corps enseignant	224'770	51'826	40'107	91'933
Allocations, indemnités	913	17	135	152
Charges sociales	82'560	13'271	17'170	30'441
Autres	1'905	-	219	219
<b>31 Dépenses générales</b>	<b>71'352</b>	<b>16'910</b>	<b>36'292</b>	<b>53'202</b>
<b>32 Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>33 Amortissements</b>	<b>19'781</b>	<b>3'714</b>	<b>9'265</b>	<b>12'979</b>
<b>36 Subventions accordées</b>	<b>18'864</b>	<b>1'037</b>	<b>6'997</b>	<b>8'034</b>
<b>39 Imputations internes</b>	<b>4'521</b>	<b>4'233</b>	<b>61'079</b>	<b>65'312</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-1'726</b>	<b>-</b>	<b>-11'120</b>	<b>-11'120</b>

\* Données selon le projet de budget 2019

\*\* Données selon les comptes 2017 hors résultat financier

## 5.2 APERÇU DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES DANS LES FACULTÉS

### Faculté des Sciences

Etudiants-es	Types (17/18)	Inscrits-es (17/18)	Diplômés-es (2017)	
Formation de base	33	1'802	445	
Formation avancée	22	932	171	
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>2'734</b>	<b>616</b>	
Collaborateurs-trices (EPT taux moyen)	"État" (2017)	FN (2017)	FP (2017)	Total
Corps professoral	129	6	4	139
Collaborateurs-trices de l'enseignement	383	272	130	785
Sous-total corps enseignant	512	278	134	924
PAT	331	25	67	424
<b>Total personnel</b>	<b>843</b>	<b>304</b>	<b>202</b>	<b>1'349</b>
Taux d'encadrement ("État")*	21 étudiants-es par enseignant-e			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2017)	CHF	118'273'684		
Fonds FNS (Comptes 2017)	CHF	46'726'117		
Autres Fonds (Comptes 2017)	CHF	42'403'018		

\* Taux d'encadr. = Etudiants-es / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

### Faculté de Médecine

Etudiants-es	Types (17/18)	Inscrits-es (17/18)	Diplômés-es (2017)	
Formation de base	7	1'459	360	
Formation avancée	10	534	61	
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>1'993</b>	<b>421</b>	
Collaborateurs-trices (EPT taux moyen)	"État" (2017)	FN (2017)	FP (2017)	Total
Corps professoral	98	10	3	110
Collaborateurs-trices de l'enseignement	249	150	151	549
Sous-total corps enseignant	346	160	153	659
PAT	286	34	98	418
<b>Total personnel</b>	<b>632</b>	<b>194</b>	<b>251</b>	<b>1'077</b>
Taux d'encadrement ("État")*	19 étudiants-es par enseignant-e			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2017)	CHF	97'283'179		
Fonds FNS (Comptes 2017)	CHF	27'257'615		
Autres Fonds (Comptes 2017)	CHF	51'182'437		

\* Taux d'encadr. = Etudiants-es / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

### Faculté des Lettres

Etudiants-es	Types (17/18)	Inscrits-es (17/18)	Diplômés-es (2017)	
Formation de base	12	1'441	316	
Formation avancée	37	405	47	
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>1'846</b>	<b>363</b>	
Collaborateurs-trices (EPT taux moyen)	"État" (2017)	FN (2017)	FP (2017)	Total
Corps professoral	70	3	2	74
Collaborateurs-trices de l'enseignement	147	58	18	222
Sous-total corps enseignant	216	61	20	297
PAT	25	0	5	30
<b>Total personnel</b>	<b>241</b>	<b>61</b>	<b>25</b>	<b>327</b>
Taux d'encadrement ("État")*	26 étudiants-es par enseignant-e			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2017)	CHF	38'295'043		
Fonds FNS (Comptes 2017)	CHF	6'955'479		
Autres Fonds (Comptes 2017)	CHF	4'890'586		

\* Taux d'encadr. = Etudiants-es / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

**Faculté d'Economie et de Management (GSEM)**

Etudiants-es	Types (17/18)	Inscrits-es (17/18)	Diplômés-es (2017)	
Formation de base	15	1'234	227	
Formation avancée	8	541	11	
Total	23	1'775	238	
Collaborateurs-trices (EPT taux moyen)	"État" (2017)	FN (2017)	FP (2017)	Total
Corps professoral	36	0	3	39
Collaborateurs-trices de l'enseignement	61	7	7	75
Sous-total corps enseignant	97	7	10	114
PAT	17	0	23	39
Total personnel	113	7	33	154
Taux d'encadrement ("État")*	35 étudiants-es par enseignant-e			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2017)	CHF	17'008'296		
Fonds FNS (Comptes 2017)	CHF	741'623		
Autres Fonds (Comptes 2017)	CHF	10'836'819		

\* Taux d'encadr. = Etudiants-es / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

**Faculté des Sciences de la Société**

Etudiants-es	Types (17/18)	Inscrits-es (17/18)	Diplômés-es (2017)	
Formation de base	27	1'090	262	
Formation avancée	15	209	73	
Total	42	1'299	335	
Collaborateurs-trices (EPT taux moyen)	"État" (2017)	FN (2017)	FP (2017)	Total
Corps professoral	38	2	1	41
Collaborateurs-trices de l'enseignement	59	34	22	115
Sous-total corps enseignant	97	36	23	156
PAT	18	1	2	21
Total personnel	115	37	26	177
Taux d'encadrement ("État")*	33 étudiants-es par enseignant-e			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2017)	CHF	17'591'173		
Fonds FNS (Comptes 2017)	CHF	3'977'783		
Autres Fonds (Comptes 2017)	CHF	3'619'355		

\* Taux d'encadr. = Etudiants-es / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

**Faculté de Droit**

Etudiants-es	Types (17/18)	Inscrits-es (17/18)	Diplômés-es (2017)	
Formation de base	12	1'676	487	
Formation avancée	5	461	258	
Total	17	2'137	745	
Collaborateurs-trices (EPT taux moyen)	"État" (2017)	FN (2017)	FP (2017)	Total
Corps professoral	34	1	2	37
Collaborateurs-trices de l'enseignement	73	5	19	97
Sous-total corps enseignant	108	6	21	134
PAT	23	0	3	26
Total personnel	130	6	24	160
Taux d'encadrement ("État")*	54 étudiants-es par enseignant-e			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2017)	CHF	18'536'913		
Fonds FNS (Comptes 2017)	CHF	618'054		
Autres Fonds (Comptes 2017)	CHF	2'959'932		

\* Taux d'encadr. = Etudiants-es / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

**Faculté de Psychologie & Science de l'éducation**

Etudiants-es	Types (17/18)	Inscrits-es (17/18)	Diplômés-es (2017)	
Formation de base	20	2'112	577	
Formation avancée	7	309	82	
Total	27	2'421	659	
Collaborateurs-trices (EPT taux moyen)	"État" (2017)	FN (2017)	FP (2017)	Total
Corps professoral	45	1	1	47
Collaborateurs-trices de l'enseignement	170	42	10	223
Sous-total corps enseignant	216	43	11	270
PAT	38	0	3	42
Total personnel	254	43	15	312
Taux d'encadrement ("État")*	52 étudiants-es par enseignant-e			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2017)	CHF	37'545'411		
Fonds FNS (Comptes 2017)	CHF	4'449'175		
Autres Fonds (Comptes 2017)	CHF	2'234'248		

\* Taux d'encadr. = Etudiants-es / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

**Faculté de Traduction et Interprétation**

Etudiants-es	Types (17/18)	Inscrits-es (17/18)	Diplômés-es (2017)	
Formation de base	19	510	125	
Formation avancée	6	35	7	
Total	25	545	132	
Collaborateurs-trices (EPT taux moyen)	"État" (2017)	FN (2017)	FP (2017)	Total
Corps professoral	12	0	0	12
Collaborateurs-trices de l'enseignement	43	2	3	48
Sous-total corps enseignant	56	2	3	60
PAT	8	0	1	10
Total personnel	64	2	4	70
Taux d'encadrement ("État")*	37 étudiants-es par enseignant-e			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2017)	CHF	9'834'500		
Fonds FNS (Comptes 2017)	CHF	235'560		
Autres Fonds (Comptes 2017)	CHF	740'497		

\* Taux d'encadr. = Etudiants-es / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

**Faculté autonome de Théologie protestante**

Etudiants-es	Types (17/18)	Inscrits-es (17/18)	Diplômés-es (2017)	
Formation de base	5	116	33	
Formation avancée	5	44	14	
Total	10	160	47	
Collaborateurs-trices (EPT taux moyen)	"État" (2017)	FN (2017)	FP (2017)	Total
Corps professoral	0	0	10	10
Collabotateurs de l'enseignement	12	2	1	15
Sous-total corps enseignant	13	2	11	25
PAT	3	1	0	3
Total personnel	15	2	11	28
Taux d'encadrement (FP)*	16 étudiants-es par enseignant-e			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2017)	CHF	3'230'655		
Fonds FNS (Comptes 2017)	CHF	265'140		
Autres Fonds (Comptes 2017)	CHF	1'072'599		

\* Taux d'encadr. = Etudiants-es / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

## **IMPRESSUM**

### **Editeur**

Rectorat de l'Université de Genève

### **Impression**

Centre d'impression de l'Université de Genève

### **Tirage**

15 exemplaires

### **Photographie**

M. Hugo Cubillos